29e ANNÉE — 1880

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — QUINZIÈME ANNÉE

N° 11. 15 Novembre 1880



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F.-Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1880

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ORIGINES DE LA RÉFORME A NIMES

JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT D'UN CONSISTOIRE

(1532-1561)[1]

Il n'est pas facile de fixer avec pleine certitude la date exacte de la première éclosion de la Réforme dans la cité languedocienne. On peut cependant en signaler les symptômes précurseurs : c'est ainsi qu'avant que le flot jaillisse et devienne la source d'un grand fleuve, on peut en entendre le murmure intérieur dans la profondeur du sol et soupçonner les circonstances favorables qui augmenteront le nombre et l'intensité des courants souterrains. Depuis 1517, Luther remuait l'Allemagne et l'Europe, et il était impossible qu'un écho de cette grande voix ne

1. On doit au regretté pasteur Borrel un excellent précis de l'histoire de l'Église de Nîmes. M. le pasteur Viguié en a esquissé l'origine dans un éloquent discours. J'ai touché moi-même à quelques points dans une étude sur la Réforme au château de Saint-Privat (*Bull.* t. XXI et XXII). M. le pasteur Ch. Dardier a entrepris de nous donner une histoire complète, en puisant aux sources aussi riches que peu explorées (Registres du consistoire, Archives de la ville département, Collection Court, etc.). Nous sommes heureux de reproduire le premier chapitre d'un ouvrage qui sera un monument élevé à la métropole du protestantisme méridional (*Réd.*).

fût point parvenu jusque dans ces provinces méridionales où l'on se souvenait encore de la lutte des Albigeois contre les prétentions de Rome. La foire de Beaucaire, où se vendaient les livres qui descendaient de Lyon par le Rhône, avait dû faciliter la diffusion des écrits du réformateur ou de ses amis. Nous savons que François Lambert, d'Avignon, lisait dans son couvent, déjà avant 1521, quelques-uns de ces écrits prohibés, et que Michel Servet, pendant ses études de droit à Toulouse, en 1528, avait en main les *Loci communes* de Mélanchthon. Là, du reste, comme partout, la Réforme était dans l'air; les âmes avaient faim et soif de justice, de vérité, et elles soupiraient après un aliment plus substantiel et plus pur que les vaines pratiques de la superstition romaine.

Or, ce fut un moine augustin, dont le couvent se trouvait alors au-dessous de l'Esplanade de l'antique *Nemausus*, qui donna lieu à la première manifestation de l'esprit nouveau. Ce fut du moins sous l'impression de son édifiante parole et des poursuites dont il fut l'objet, que l'on commença à se préoccuper des doctrines controversées. Désigné comme prédicateur du carême, en 1532, le « beau père » se mit à prêcher l'Evangile. Il ne songeait nullement à rompre avec Rome : la suite le donne clairement à comprendre. Mais il parla de la grâce de Dieu en Jésus-Christ; il répondit à des besoins généralement sentis de pardon et de paix. Et il n'en fallut pas davantage pour qu'il fût soupçonné de luthéranisme[1]. Le samedi saint, 30 mars, sur le soir, il est arrêté et mis en prison par ordre du parlement de Toulouse. Le conseil de ville s'émeut de cette injustice; il s'assemble à l'extraordinaire le lendemain matin, jour de Pâques, et prend la décision suivante : « Premièrement, pour ce que le beau père, fraire des Augustins, prescheur ordinaire pour la présente année, a presché ceste caresme ordinairement et a nory les habitans de la ville *pabulo caritatis* et bonne doctrine évangélique jusques à la veille de Pasques, auquel jour sur le

1. A. Viguié. *Les origines de la Réformation à Nîmes* : In-8° 1867.

soir a esté constitué prisonnier par quelque huissier de Tholoze et l'on ne scet a quelz fins est detenu au chasteau du Roy. Donc le dit beau père pourra avoir afaire d'argent pour soy aider et secourir en ses nécessités que la ville luy doit bailler et expédier ses gaiges ordinaires qui sont de douze livres tant seullement, ou si la ville luy donnera davantaige oultre les dits gaiges, attendu la bonne doctrine évangélique qu'il a presché au peuble de la ville. Requérant MM. les conseillers que, sur ce, ils dissent leurs opinions, car à ces fins les avoyent assemblés pour avoir leurs oppinions... » (Reg. du conseil de ville, série LL. 5. fol. 244). On décida de lui donner trente livres en sus de ses gages.

La protestation en faveur de l'orateur chrétien est donc aussi nette et aussi solennelle que possible. Les consuls toutefois ne pensaient pas à briser ni même à relâcher le lien qui les attachait au saint-siége. Il faudra bien du temps encore, et des circonstances bien impérieuses pour qu'on en vienne à cette dure extrémité. A ce moment, selon toute apparence, le schisme répugnait aux magistrats de la cité autant qu'au prédicateur. Ne pouvaient-ils pas espérer que la Réforme s'accomplirait sans violence par les soins du clergé lui-même? Cinq années auparavant, en 1527, le conseil avait aussi augmenté les gages ordinaires du « sermoneur de la ville », qui était un moine augustin (le même peut-être que celui de 1532), parce qu'il avait prêché « la parolhe de Dieu en bonne doctrine et valhant homme. » (Même reg.) Or, cette même année 1527, ce conseil donna des marques non équivoque de catholicisme. Le 27 septembre, sur la requête de plusieurs habitants qui demandaient la permission de faire couvrir la croix de la Curaterie « et que la ville leur ayde à ce fère, atandu les grans miracles qui y ont esté faicts et se font journellement » ; il accorda un secours de vingt-six livres et mit en adjudication les travaux de maçonnerie nécessaires. S'il avait été déjà gagné à la Réforme, il n'aurait pas eu pareille condescendance; il aurait plutôt ordonné la démolition du monument idolâtrique : il ne se montra que trop ico-

noclaste plus tard. Il dut en être ainsi en 1532, mais avec une nuance d'irritation en sus contre le parlement de Toulouse et contre le clergé qui applaudissait à l'arrêt du parlement.

Nous ne sommes donc pas autorisé à faire dater de cette époque le mouvement réformateur à Nîmes. Mais ce fut un premier appel à la réflexion, à l'étude; en sorte que ce moine a bien pu jeter dans les cœurs une semence qui devait, un quart de siècle plus tard, lever en moisson de réforme. Quant à lui, il ne paraît pas que les soupçons portés un instant sur sa doctrine eussent un fondement solide (Ménard, *Hist. de la ville de Nîmes*, IV, 120). Il est intéressant toutefois de remarquer qu'il suffisait de prêcher purement et simplement l'Evangile pour que le prédicateur fît planer sur lui le soupçon d'hérésie. Le conseil de ville pensait si peu alors à favoriser les idées nouvelles, que dans la séance du 7 avril de cette même année 1532, il arrête qu'on obtiendrait un monitoire de l'official de l'évêque, pour avoir la révélation et la connaissance de ceux qui étaient « infectés; » qu'on le ferait fulminer, et que ceux qui seraient accusés devraient se justifier par la purgation canonique. En même temps, pour prévenir les causes du progrès de l'hérésie, on délibéra de requérir l'évêque de Nîmes de nommer « un homme de bien » pour prêcher la parole de Dieu tous les dimanches. De plus, comme ce prélat, Michel Briçonnet, se tenait habituellement dans sa villa du Vigan et qu'il ne pouvait surveiller d'assez près son troupeau, il fut arrêté qu'on le requerrait aussi de venir faire sa résidence à Nîmes, à l'exemple d'un « bon père dans le sein de sa famille ». On le somma enfin de pratiquer l'hospitalité envers les pauvres qui étaient en grand nombre, tant à l'hôpital que dans la ville. Si l'antique vénération dont le clergé était entouré avait subi quelque amoindrissement, il n'y avait encore cependant aucune idée de schisme.

Ce qu'il y avait à Nîmes, à cette époque, c'étaient des martyrs isolés. Deux de ces malheureux furent brûlés vifs, à la fin d'octobre ou au commencement de novembre 1537; plusieurs autres furent jetés en prison et s'attendaient d'un moment à

l'autre à subir le même sort. Les pasteurs de Genève apprirent cette triste nouvelle par un frère qui avait assisté au supplice des deux évangéliques, et ils écrivirent, le 13 novembre, à leurs collègues de Zurich et de Bâle et probablement aussi de Berne, pour que ceux-ci voulussent bien supplier leurs magistrats respectifs d'adresser à François I[er] sur ce point de sévères protestations. La lettre fut rédigée par Calvin (Herminjard, *Corr. des réf.* IV, 316). Le conseil de Berne écrivit à ce sujet au roi, le 17 novembre, et sa supplique est très pressante. Nous avons cherché, mais en vain, à connaître les noms de ces deux martyrs dont il est dit qu'ils « montrèrent une singulière constance jusqu'à leur dernier soupir, quoique pourtant leur patience fut mise à l'épreuve par un raffinement inouï de cruauté ». Les archives du parlement de Toulouse auraient pu nous fournir quelque utile renseignement; mais par suite de nous ne savons quel accident, la collection criminelle du Capitole présente une lacune qui s'étend d'août 1536 à octobre 1537. Et c'est nécessairement pendant cette période qu'ont été rendus les arrêts en question. Un document daté de Nîmes, le 1[er] novembre 1537, et publié par Ménard (IV, *Preuves*, 137) parle bien de peines infligées à certains hérétiques par les seigneurs temporels; mais il le fait en termes généraux; il dit : « ... pullulant *magna hœresis* tant *de sacramento altaris* que *de sacramento Ecclesiœ*, dont plusieurs sont esté prevenus et pugnis, tant par censures ecclésiastiques que aussi *per dominos temporales...* »

Six ans plus tard, le 13 avril 1543, d'autres évangéliques de Beaucaire furent condamnés au feu par le parlement de Toulouse, pour crime d'hérésie; mais de ceux-là le nom est connu. Antoine Armandes et Antoine Sabatier furent brûlés vifs, le premier à Toulouse, sur la place du Salin; le second sur la place pnblique de Beaucaire. Le parlement toulousain ne faisait du reste qu'exécuter l'ordre donné par François I[er] dans ses lettres patentes du 30 août 1542, d'après lesquelles « sans perdre heure ni temps, devoit poursuivre l'hérésie jusqu'à ce que le fonds et la racine de cette peste fussent exterminés et

abolis ». Ces divers martyrs ont dû naturellement attirer l'attention sur la cause pour laquelle ils mouraient ; et si le mot de Tertullien est vrai, leur sang a pu être une semence de chrétiens.

D'autres faits se produisirent aussi qui purent ébranler dans les esprits les vieilles croyances ou du moins en diminuer le prestige. Nous voulons parler de désordres de mœurs qui éclatèrent dans les nombreuses communautés religieuses, soit d'hommes, soit de femmes, qu'il y avait à Nîmes ou dans son diocèse. L'antique abbaye de Saint-Sauveur de la Font, par exemple, qui avait pour église le monument romain connu aujourd'hui sous le nom de Temple de Diane, avait laissé s'introduire dans son sein un relâchement si déplorable, que l'évêque et les consuls s'opposèrent à l'élection d'une supérieure, « attendu qu'elle n'estoit personne pour l'estre parce qu'elle n'estoit fame de bien » (1532). Il fallut aussi procéder à de sévères réformes à l'égard des clarisses de Saint-Antoine, comme à l'égard des augustins, des dominicains et des carmes. Les grands jours, tenus à Nîmes en 1541, l'exigèrent impérieusement. Ces faits ne pouvaient être ignorés ; et comme ils laissaient voir les souillures du sanctuaire, on en tirait des conclusions qui n'étaient pas à l'avantage du catholicisme.

A côté de ces raisons négatives qui détachaient du vieux culte, il y avait des raisons positives qui attachaient au culte nouveau. Il y avait en particulier l'esprit de science et de libre recherche dont le collège des arts, dès sa fondation, fut l'ardent foyer. Depuis la visite que François Ier fit à Nîmes (août 1533), ce prince ami des lettres s'intéressa au développement des écoles publiques de la cité, et encouragea toutes les mesures qui furent prises dans ce but. Le 12 juillet 1534, se tint, devant le viguier royal, un conseil extraordinaire qui appela pour régir les études un professeur de grande réputation, Imbert Pacolet. Le 20 décembre suivant, on délibéra de faire faire une cloche pour l'usage spécial des écoles ; celle dont on se servait auparavant appartenait à une chapelle voisine. On poursuivit en même

temps auprès du roi l'accomplissement du dessein qu'on avait depuis quelque temps de fonder à Nîmes une université, à l'instar de celle qui venait d'être accordée à la capitale. Le premier consul fut envoyé à Montpellier pour supplier le grand-maître de Montmorency d'appuyer la demande. On réclama aussi dans ce but les bons offices de Marguerite de Navarre, lorsquelle passa à Nîmes avec le roi, son époux, en septembre 1536, Mais un obstacle inattendu sembla s'opposer aux progrès des études. Imbert Pacolet, dont les services étaient toujours plus appréciés, ayant été confirmé par le conseil dans sa place de recteur (15 avril 1537), le précenteur de la cathédrale s'opposa par deux fois à son installation : Pacolet était soup çonné d'incliner vers les doctrines réformées.

Une semblable opposition, et pour le même motif, fut faite à l'installation de Gaspard Cavart, autre savant de premier ordre, que les consuls avaient designé à la place de Pacolet, son ami (25 octobre 1537). Et c'est une chose à noter, qu'à Nîmes, comme partout du reste, les écoles sont des centres de propagande évangélique; les maîtres en général sont des partisans des idées nouvelles, et s'ils ne le sont pas déjà, ils le deviennent bientôt. C'est une loi de l'histoire : les superstitions tombent devant une étude attentive, comme les ténèbres se dissipent devant la lumière. Si tous les humanistes n'ont pas été des réformateurs, tous les réformateurs du moins ont été des humanistes.

Pour se venger du mauvais vouloir du précenteur, les consuls demandèrent immédiatement à l'évêque (27 octobre 1537) d'instituer non seulement un recteur des écoles, mais aussi un maître en théologie qui devrait lire et enseigner tous les jours, et aussi prêcher l'Évangile au peuple les dimanches et les fêtes solennelles. Le 1er novembre suivant, le vicaire général leur répondit que l'évêque ne pouvait être contraint d'accueillir cette réclamation; que les fonds manquaient pour cela; et qu'au surplus « le chapitre était hors d'état de subvenir à ses propres charges, par la malice des habitants de Nismes, qui ne

vouloient point payer la dîme de l'huile, des laines, non plus que d'autres fruits, à quoi ils étoient tenus par le droit commun ». Il protesta contre les consuls de tous les progrès que l'hérésie pourrait faire dans Nîmes par leur faute, et qu'il ne tenait ni à l'évêque ni à lui qu'on ne fît contre les coupables les poursuites nécessaires. Il déclara qu'il manifesterait au parlement de Toulouse la désobéissance de quelques uns des consuls et le mépris qu'ils faisaient des ordonnances ecclésiastiques.

Des luttes semblables devaient évidemment relâcher les liens de sympathie qui unissaient encore les habitants de la ville au catholicisme. Lors d'un nouveau passage de François I[er] à Nîmes, en juillet 1538, à l'occasion de son entrevue avec Charles-Quint à Aigues-Mortes[1], les consuls insistèrent auprès de lui pour qu'il régularisât la fondation de l'université ; et cette faveur leur fut accordée par lettres patentes datées de Fontainebleau, au mois de mai 1539. Il est dit dans ces lettres que la cité de Nîmes était « l'une des principalles et ancienne villes du royaulme, pour l'aménité et douceur d'air, fertilité du pays où elle est assize ». Henri II confirma à Compiègne (septembre 1547) ces lettres de François I[er]; il établit à Nîmes « collèges, escolles, université en toutes facultés de grammaire et des arts seullement » (Archives communales, série JJ., reg. 1). A défaut

1. Voici un fait curieux qui se passa à Nîmes, à l'occasion de cette entrevue des deux monarques, et qui montre combien avilissant était le régime du « bon plaisir ». Sur l'ordre du maréchal de Montmorency aux consuls d'envoyer à Aigues-Mortes une quantité suffisante de vivres, le conseil décide que l'on obéira et que l'on cherchera quelqu'un qui se charge de cette fourniture à ses risques et périls (7 juillet 1538). Les consuls n'ayant rien envoyé, le 14 du même mois, le viguier de Nîmes leur écrivit : « Faut que toute la nuict ayez ici 6,000 pains, 30 vessels de vin, et force perdriaulx, et toute chasse ; et n'y faîctes faulte, sous peine de estre tous prins au corps et admenez à monseigneur le connétable. » Ordre est donné aussitôt à tous les chasseurs de la ville d'aller à la chasse, *sous peine du fouet*, et d'apporter leur gibier à Aigues-Mortes. — Il faut croire que, grâce à ce procédé un peu brutal, les deux cours eurent à leur disposition « force perdriaulx et toute chasse, » car il n'est plus question du passage des deux princes que pour vérifier les dépenses faites par les consuls à cette occasion. (Archives communales, série LL. Reg. 7.).

de Pacolet et de Cavart, obstinément refusés par le précenteur de la cathédrale, les consuls appelèrent Claude Baduel au poste de recteur. Celui-ci fut agréé, quoiqu'il inclinât, lui aussi, vers les idées évangéliques; mais il ne devait se prononcer que plus tard. Sa royale protectrice, Marguerite de Navarre, qui, sur la demande de Mélanchthon (juin 1534), s'était chargée d'entretenir le jeune Baduel aux études, et qui depuis ne l'avait jamais perdu de vue, le recommanda chaudement aux magistrats de la cité par une lettre datée de Compiègne, 8 octobre 1539 : « Vous me ferez, leur dit-elle, ce faisant, plaisir bien agréable. » Baduel était originaire de Nîmes; il était alors professeur à l'Université de Paris; mais il quitta cette brillante position par attachement pour sa ville natale; il se contenta de deux cents livres d'appointement au lieu de quatre cents qu'il avait dans la capitale. Il arriva à Nîmes le 12 juillet 1540; et il ne tarda pas à justifier de tout point les espérances que la sœur du roi et les consuls avaient conçue de son habile direction. Il publia, cette même année, son programme des études, qu'il avait à peu près calqué sur celui que le célèbre Jean Sturm, son condisciple de Louvain, appliquait alors au gymnase de Strasbourg : *De collegio et Universitate nemausensi.* (Lugd. apud Gryphium, 1540). Une nombreuse jeunesse se pressa bientôt sur les bancs du nouveau collège, et elle s'éprit, à l'exemple du maître, d'un grand enthousiasme pour les lettres anciennes[1].

Malheureusement pour son repos et la prospérité du collège, Baduel fit venir à grand frais d'Allemagne, où il était précepteur, Guillaume Bigot, de Laval. Le 18 octobre 1542, acte fut passé entre les consuls et le nouveau professeur qui, pour une somme de cinq cents livres, s'engagea à faire tous les jours au collège une leçon publique de philosophie « et aultre lecture qu'il verra estre nécessaire et que bon luy semblera ». (Série LL. Reg. 7). Bigot, savant distingué, mais infatué de lui-même,

1. On n'a pas oublié les belles études de M. Gaufrès parues dans le *Bulletin* et récemment couronnées par l'Académie du Gard (*Réd.*).

nature violente et caractère peu estimable, suscita des disputes et des conflits que la commission scolaire, composée de quatre membres du corps de ville, ne put ni conjurer ni modérer, et qui, tout en compromettant l'œuvre de Baduel, finirent par dégoûter celui-ci. Il chercha donc, en 1544, auprès du cardinal Sadolet, dans la direction de l'école de Carpentras, un milieu plus paisible; mais il ne l'y trouva point. Des tracasseries semblables à celle que Bigot lui avait suscitées lui firent bientôt quitter ce nouveau poste. Il était d'ailleurs soupçonné d'hérésie, et l'horrible massacre des Vaudois qui s'accomplit dans le voisinage, à Cabrières et à Mérindol, en 1545, n'était pas fait pour le rassurer. Il revint à Nîmes, où Bigot consentit à lui laisser reprendre son emploi, et il y resta jusqu'en 1546.

A ce moment, une « seconde guerre collégiale », selon l'expression de son collègue, le força de quitter Nîmes, où il revint cependant vers la fin de 1547, rappelé par la commission scolaire et les consuls, après un scandale donné par Bigot. Les consuls avaient eu à se plaindre de celui-ci et lui avaient même intenté un procès. Voici les griefs énumérés contre lui : « Il n'a lu que ung ou deux livres d'Aristote et faisant de la sorte ne sauroit faire ce cours de philosophie ; » il a aussi prononcé d'exécrables blasphèmes dans sa chaire devant tous ses écoliers ; et enfin il a « mangé chair vendredi, sabmedi, veilles commandées et quaresme, etc. » (Série LL, Reg. 8). Ce dernier grief prouverait à lui seul, si nous ne le savions déjà, que les magistrats de la cité étaient encore loin de favoriser les idées et les pratiques des novateurs. Baduel eut tout à refaire dans le collège que son prédécesseur avait complètement désorganisé. Et il poursuivait avec succès cette œuvre de rénovation, lorsqu'il fut dénoncé par Bigot lui-même comme calviniste et, destitué de la place de principal par les grands jours, tenus au Puy en 1548. Il n'était plus en sécurité dans la ville; le péril croissait d'heure en heure, et il songea à chercher un lieu où il pût, « comme un oiseau fugitif et effrayé, trouver un nid pour ses poussins et leur mère, » (octobre 1550. *Calvini Opera.*

Edit, Brunsw. XII, 636). Vers la fin de cette année, il partit pour Lyon; et après bien des tribulations subies dans cette ville, il franchit la frontière et arriva à Genève, qu'il appelait toujours « la ville sainte » (*Ierapolis*), au commencement de l'automne de 1551. Il fut reçu bourgeois de Genève avec ses enfants, le 9 mai 1556. Pasteur successivement à Russin et à Vandœuvres, il était professeur de philosophie à Genève, quand il mourut, en 1561.

Malgré le départ de Nîmes de ce restaurateur des lettres, les évangéliques de cette ville se multiplièrent de jour en jour. La première mention de leur assemblée religieuse se trouve, à la date du mois de mars 1551, dans un *journal anonyme* contemporain (Ménard, IV, *Preuves*, 1). On se réunissait « en un lieu qui est au derrière de la Tourmagne, pour ouir quelques prescheurs qui disoient venir de Genève; esquelles assemblées se trouverent beaucoup de gens de toutes sortes de conditions. Les dittes assemblées furent interrompues par la poursuite de l'official et quelques chanoines de l'esglise, qui en firent informer d'authorité le seneschal ». Le parlement décréta contre plusieurs qui furent condamnés par défaut et effigiés. Mais avant 1551, il y avait certainement des évangéliques à Nîmes. On a en effet, une lettre qu'ils écrivirent le 14 juillet 1547 (*pridiè Idus Julias*) « à Monsieur M. Jean Calvin, » dans laquelle ils le remercient lui et Viret des lettres d'exhortation que ceux-ci leur avaient adressées peu auparavant, et qu'ils avaient communiquées à l'église d'Uzès, comme la recommandation leur en avait été faite. Ces lettres des réformateurs de Genève et de Lausanne n'ont pas été conservées; mais nous voyons par la réponse qu'on les lisait avec beaucoup d'empressement et de vénération (*favore et reverentia legimus*), et qu'on les trouvait « plus douces que le miel » (*dulciores visæ sunt melle et favo. Calv. Op.* XII, 549). Ils se considéraient déjà comme constitués en église, car ils datent leur lettre : *Ex nemausensi ecclesia.*

La persécution inaugurée par François Ier continua plus im-

placable peut-être sous le règne de son fils et successeur Henri II. Nîmes eut encore ses martyrs. En 1551, le bûcher s'éleva sur la place de la Salamandre pour un ancien prêtre converti aux doctrines évangéliques, Maurice Sécenat, natif de Saint-Saturnin, dans les Cévennes. Une cour présidiale, qui fut établie à Nîmes par lettres patentes du roi, en octobre 1552, permit d'expédier plus lestement les procès des hérétiques. Trois ans après Sécenat, ce fut le tour de Pierre de la Vau, natif de Pontillac, près de Toulouse. Il s'était mis à prêcher l'Evangile, monté sur un banc de la place de la Couronne. « Il estoit, dit Crespin, cordonnier de son mestier, mais au reste fervent en la Parole de Dieu et bien instruit en icelle. Après qu'il eut maintenu la vérité de l'Evangile, on le voulut forcer d'accuser les fidèles de sa connoissance; il aima mieux endurer la question extraordinaire, autant horrible que mutilation et fracture de membres sauroit estre, que de mettre en danger personne. » Il fut condamné à être pendu et ensuite brûlé, et ses cendres à être jetées au vent : ce qui fut exécuté à la place de la Salamandre, le 8 octobre 1554. Un incident a marqué son supplice. Le prieur des dominicains, Dominique Deiron, chargé d'exhorter le martyr dans ses derniers instants, fut tellement frappé de sa foi, de sa constance, qu'au lieu de chercher à le ramener au catholicisme, il lui adressa les paroles les plus propres à le fortifier dans la religion évangélique. Les officiers de la cour du sénéchal ayant fait des procédures contre lui et l'ayant décrété de prise de corps, il n'échappa lui-même au bûcher qu'en se sauvant à Genève. Avant de sortir de sa ville natale, il déposa chez son beau-frère, Pierre Alesti, avocat, une justification écrite de sa main, dans laquelle il énumérait avec éloquence les motifs de sa conversion. Il mourut à Genève, en 1560.

« Cet exemple, dit le catholique Ménard (IV, 232), ne contribua pas peu à pervertir un grand nombre de catholiques. Il étoit d'autant plus pernicieux, que Deiron avait de l'esprit et de la réputation. Il avoit fait ses études dans l'université de Paris. Il étoit docteur en théologie et habile prédicateur. » Au nombre

de ceux qui se laissèrent « pervertir » par ce noble exemple de sincérité, nous devons citer deux amis de Deiron : Pierre d'Airebaudouze et Jean Trigalet, licencié ès lois; ils vinrent bientôt le joindre dans la ville de refuge du Léman, qui fut aussi une école de martyrs. C'est de ces murs, en effet, que Trigalet sortit, au mois de juin 1555, préparé pour l'évangélisation et le bon combat par les austères leçons de Calvin. Après avoir été consacré en même temps que deux autres Français (Jean Vernou et Antoine Laborie), il se disposait à évangéliser le Piémont, lorsqu'ils furent pris, le 11 juin, au col de Tamié, dans le Faucigny, qui était alors sous la domination française. On a conservé des lettres que Trigalet écrivait, de sa prison, à son beau-père : on y respire un étonnant parfum de foi, de sérénité, de résignation. Les trois ministres furent exécutés à Chambéry, le 12 octobre 1555, avec deux amis qui avaient voulu les accompagner au sortir de Genève (*Bull.* t. XXVIII, p. 434-454.)

Tous ces supplices, dont un fanatisme aveugle étalait le hideux spectacle sur tous les points de la France, n'empêchèrent pas les progrès de l'Evangile dans les cœurs. Le premier synode général tenu à Paris, du 25 au 28 mai 1559, donna une forte impulsion dans ce sens. Genève s'employa à cette périlleuse mission avec un généreux dévouement. Elle envoya à Nîmes le ministre Guillaume Mauget, qui était, nous dit-on, « vif, plein d'esprit, assez éloquent, mais surtout ardent et zélé au dernier point pour sa doctrine » (Ménard, IV, 246). Il arriva dans la ville le 29 septembre 1559, et tint d'abord des assemblées en secret et de nuit. Quelques semaines après, un autre ministre, Pierre de la Source (et non de la Serre : Ménard dont on cite toujours le texte a pourtant corrigé cette erreur à la dernière page de son tome IV), vint des bords du Léman pour seconder son œuvre. Le nombre de leurs partisans fut si considérable, qu'ils ne songèrent plus à se cacher. Au mois de mars 1560, ils se mirent à prêcher de jour dans la maison d'un particulier nommé Guillaume Raimond, dit de Maranes. Les réunions se multiplièrent pendant la semaine sainte de cette année, où pour la première fois le bap-

tême fut administré selon le rite de Genève. Les évangéliques des villages voisins accoururent en foule pour profiter de ces moyens d'édification qui leur étaient offerts : on les voyait arriver et « marcher par la ville en ordonnance, et portant des arquebuses, des piques, des corcelets et diverses armes » (Ménard, IV, 248). Le lundi de Pâques, 15 avril, la Sainte Cène fut prise avec une solennité exceptionnelle et un concours extraordinaire d'étrangers. Il en résulta quelque émotion dans la ville.

La conjuration d'Amboise, faite contre les Guises et non contre le roi, venait d'échouer misérablement et la répression était effroyable. Les vainqueurs ne voyaient partout que rébellion. Le vicomte de Joyeuse, qui commandait dans le Languedoc en l'absence du connétable de Montmorency et du comte de Villars, accourut à Nîmes pour voir les choses de ses propres yeux, « pour aultant, dit-il, qu'il a esté adverty que en icelle y avoit heu quelque port d'armes en assemblées ». Les consuls nomment une députation pour aller l'assurer que les habitants n'ont d'autre « envie que de vivre ou mourir soubs l'obeyssance de Sa Majesté » (Série LL. Reg. 9). Le vicomte se garda bien d'agir avec trop de rigueur contre ceux qu'on traitait de « séditieux » : il avait vu de près les difficultés de la situation. Le parlement de Toulouse, plus fanatique ou moins prudent, ordonna au sénéchal de Beaucaire de se rendre à Nîmes pour arrèter et punir les coupables. Il avisa en même temps le cardinal de Lorraine et son frère Henri de Guise, pour que, de concert avec le roi, ils tinssent la main à cette expédition. Mis en demeure d'agir, le conseil de ville, sur le refus du sieur de Saint-Véran, Honoré de Montcalm, nomme un capitaine, Pierre Suau, dit le capitaine Bouillargues (18 mai 1560), pour veiller à la pacification des habitants. On lui donna une force et une autorité suffisantes pour empêcher les assemblées illicites et le port d'armes.

Les assemblées continuèrent cependant. Il y en eut une, très nombreuse, le 20 mai. Les magistrats, le vicaire et les chanoines font armer en toute hâte des soldats et les dirigent sur le lieu de la réunion. Quelques-uns des fidèles qui s'y

trouvèrent furent pris et mis en prison. Joyeuse, averti de la capture, conseilla aux consuls de continuer « à netoyer la ville des perturbateurs et séditieux; mais vous ferez mieux encore, leur dit-il, si vous pouvez apprehender tels perturbateurs, et principalement aulcung des predicans, si tous non » (Archives commun. série LL. Reg. 9). Le roi et ses ministres réclament aussi des consuls la plus stricte vigilance. Mais comment comprimer un élan religieux qui gagnait peu à peu toute la ville, et auquel s'associaient les populations des environs jusqu'aux Cévennes? Mauget et la Source, excités par le succès, étaient infatigables. Les prosélytes, s'enhardissant à leur tour, s'emparèrent de l'église de Saint-Étienne de Capduel, située près de la Maison Carrée; le local où ils se réunissaient était insuffisant; et ils continuèrent ainsi régulièrement leurs exercices religieux pendant quelque temps, à partir du mois de juin 1560. Les états, convoqués à Beaucaire dans le mois de septembre, firent grand bruit contre ces assemblées. Les religionnaires de Nîmes furent sommés de vider la ville; mais ils ne se pressèrent pas d'obéir. De nouvelles menaces du comte de Villars et des logements militaires imposés durant huit ou dix jours en intimidèrent cependant quelques-uns, qui s'éloignèrent (10 octobre). Ils rentrèrent dans la ville quand, après la mort du roi François II (5 décembre 1560), une amnistie eut été proclamée pour les faits de religion. Trois mois s'étaient à peine écoulés depuis la cessation des persécutions, que les assemblées étaient plus nombreuses que jamais. La guerre contre les superstitions de Rome et son clergé se poursuivait aussi par le moyen de ces chansons, violentes ou moqueuses, dont M. Henri Bordier nous a donné de si curieux échantillons dans son *Chansonnier huguenot* (Paris, librairie Tross, 1870), et qui exaspéraient les partisans de l'ancien culte. Le comte de Villars, qui se trouvait alors à Vauvert, près de Nîmes, écrivit de là, le 19 décembre, aux officiers du présidial pour se plaindre de leur négligence et leur rappeler leurs devoirs; et le lende-

main, il écrivit aux consuls : « Je suis adverti que l'on recommence à faire les folz en vostre ville et à y chanter des chansons telles dont icy ay les doubles. S'ils ne mettent pas ordre à ce qui se passe, je vous apreste, leur dit-il, de vous envoyer, au premier jour, visiter par deux compagnies » (Reg. 9). Le Conseil de ville détourna ce malheur en décidant (24 décembre 1560) de remettre la garde des portes entre les mains de deux cents habitants non suspects. Lors de la tenue des états généraux à Orléans (janvier 1561), les religionnaires de Nîmes sollicitèrent en vain la liberté d'avoir des temples; mais le roi Charles IX leur accorda une amnistie générale. Le ministre Mauget, qui s'était, durant l'orage, réfugié à Montpellier, s'empressa de revenir auprès de ses fidèles et songea à organiser l'Église en établissant un consistoire. Pendant qu'il s'occupait de ce soin, le conseil de ville arrêta (15 mars 1561) le texte de remontrances qui devaient être présentées, en son nom, aux états de Languedoc qui allaient se tenir, le 20 du même mois, à Montpellier, en vue des états généraux du royaume convoqués pour le 1er mai par Charles IX. Ce prince voulait surtout que la nouvelle réunion des états s'occupât de remédier aux désordres des finances. Les habitants de Nîmes, déjà presque tous gagnés aux idées évangéliques, étendirent hardiment le programme royal. Voici le résumé de ces doléances qui sont divisées en cinq chapitres et d'une hardiesse toute révolutionnaire. 1° Payement des dettes du roi. « Le premier moyen pour y parvenir est de prendre le revenu des confrairies, les cloches de deux ou troys, une fors en chasque temple, et les relictes; le second est de prendre la tierce partie du revenu des bénéfices, etc. 2° Ordre et arrangement des finances. Il sera nommé à cet effet une commission de laquelle seront exclus tous les ecclésiastiques. 3° Religion. La juridiction ecclésiastique sera réunie à celle du roi. « Sera, si plaict au Roy, restitué le catéchisme des enfants et des rudes, à tel effect qu'ils seront clèrement et simplement instruicts des articles de

notre foy, de la loy du décalogue, de la manière de prier Dieu par exposition de l'Oraison dominicale, etc. » 4° Justice. Prendre des mesures sévères contre les faux témoins; défense aux avocats de se charger des mauvaises causes; les registres curiaux seront tenus par des personnes publiques préposées par le roi. 5° Police. « Il sera enjoinct à tous jusges criminels, etc., de chasser et exterminer tous oysifs quelz qu'ils soyent, tous jeux de sort et aultres à l'argent serait deffendus. » (Arch. com. Reg. 9.) Les plus célèbres cahiers des états de 1789 ne contenaient pas d'aussi hardies remontrances.

Cependant Mauget était parvenu à établir un consistoire. La première séance de ce corps qui devait jouer un rôle si considérable dans les annales du protestantisme français et même, pendant un certain temps, du royaume, se tint dans la maison de Jean Maurin, serrurier, le dimanche 23 mars 1561 (n. s.). Le livre des délibérations s'ouvre par ces mots : « Registre du consistoire de l'Église chrestienne de la ville de Nismes. » Étaient présents, outre le pasteur Mauget, quatre diacres et dix surveillants ou anciens. Tous avaient voix délibérative. On fit plusieurs nominations : un secrétaire; un receveur de l'argent des ministres entre les mains duquel les surveillants devaient remettre tous les mois ce qu'ils auraient recueilli à cet égard; un receveur des pauvres, et un contrôleur de cette recette; un greffier ou secrétaire et un avertisseur. Le consistoire devait se tenir régulièrement tous les samedis, à trois heures après midi; plus tard, à partir du mois de février 1562, le jour réglementaire de la réunion fut le mercredi, à midi. La ville fut divisée en quartiers, et chaque quartier eut son surveillant et son diacre. Ces quartiers étaient : au temple, à la maison de ville, au marché, aux arènes, au chapitre, à Corcomayres, au collège, à la Ferrage, aux faubourgs.

Les séances étaient présidées par les pasteurs, chacun à son tour et par ordre. Les membres qui n'y assistaient pas sans motif légitime payaient une amende de cinq sols aux pauvres, les pasteurs dix.

Les règlements disciplinaires furent calqués exactement sur ceux que Calvin avait établis à Genève. Le consistoire était avant tout un tribunal de mœurs. Les fidèles, hommes ou femmes, de quelque condition qu'ils fussent, qui en enfreignaient les ordonnances, devaient comparaître devant le redoutable corps, pour être, suivant la gravité du cas, admonestés ou censurés, suspendus de la Cène, avec ou sans publication de leur nom du haut de la chaire, ou même excommuniés. Ce n'était pas seulement les actes d'immoralité qui étaient dénoncés et poursuivis, c'étaient les jeux, les danses, le fard, la poudre sur la tête, les cheveux relevés ou entortillés, certains vêtements qu'on appelait « dissolus », les mascarades, les comédies, les boutiques ouvertes le dimanche et les jours de semaine à l'heure du culte, etc., etc. Pasteurs, anciens et diacres devaient avoir l'œil sur les fidèles jusque dans l'intimité du foyer domestique et faire rapport en séance sur tous les scandales, petits ou grands, et d'où qu'ils vinssent. Un membre du consistoire était chargé de prendre de minutieuses informations sur le cas dénoncé, et une décision était prise contre les infracteurs de la discipline. Toutes les assignations se faisaient en personne : l'avertisseur les portait à domicile, et souvent la séance était interrompue pour qu'il remplît son mandat et conduisît l'appelé à l'instant même devant le tribunal. Il pouvait y avoir jusqu'à cinq assignations avant qu'on fût déclaré contumace : les trois premières se faisaient par l'avertisseur, et le greffier en tenait compte sur le registre consistorial; pour la quatrième fois, un diacre et l'ancien du quartier étaient chargés de ce soin; enfin, pour la dernière, c'étaient le pasteur et l'ancien avec intimation. Les articles de la discipline générale des églises réformées étaient lus au consistoire quatre fois l'année, savoir avant chaque Cène de Noël, Pâques, Pentecôte et premier dimanche de septembre. Les censures ou grabeaux entre les membres du corps se faisaient à cette occasion : dans les premiers temps, les détails de ces censures étaient consignés sur le registre officiel; mais bientôt

on se borna à mentionner le fait en général sans aucune personnalité. L'un des pasteurs et des diacres étaient chargés de visiter le collège un jour de la première semaine de chaque mois, pour aviser, de concert avec le recteur et ses collègues, à ce qu'on pouvait désirer des régents ou ce dont les régents avaient à se plaindre; et rapport était fait aux consuls. Voici quel était invariablement l'ordre du jour de chaque séance : on vidait d'abord les faits des fidèles qui se présentaient spontanément, pour abjuration, réclamation ou un motif quelconque; puis venaient les causes anciennes ou « charges » qui avaient été données précédemment et de l'exécution desquelles chacun rendait compte; et finalement, les causes nouvelles qu'on avait à proposer, soit des scandales, nécessités des pauvres ou autres. Si, pour affaire urgente, on voulait rompre cet ordre, il fallait en avoir averti le pasteur qui conduisait l'action. (Nous tirons ces détails d'un « Memoyre de l'ordre qu'on tient au consistoire de Nymes, 1586. ») Le consistoire était renouvelé intégralement chaque année; mais dans les cas graves l'ancien consistoire était convoqué avec le nouveau. Les nominations se faisaient par le consistoire sortant. Les élus étaient pris dans toutes les classes; on regardait avant tout à leur moralité et à leur piété; à côté des nobles, des docteurs, des marchands, qui étaient les premiers de la cité par leur position sociale, on rencontre les noms de simples cordonniers, laboureurs ou jardiniers. A l'origine, il devait y avoir tous les jours des assemblées de prières, tantôt dans un quartier, tantôt dans un autre, et les diacres ou anciens étaient chargés du service; mais, les dimanches, ces assemblées devaient avoir lieu en même temps dans tous les quartiers (Reg. consist. I, f. 3). Dans la séance du 5 avril (f. 3), il fut décidé que quatre femmes seraient chargées, chaque semaine et par chaque quartier ou surveillance, d'aller quêter dans la ville pour les pauvres et remettraient les aumônes.

CHARLES DARDIER.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

EXTRAIT NAIF ET FIDÈLE

DES SOUFFRANCES D'ALEXANDRE ASTIER DU VIGNA EN VIVARAIS [1].

L'année suivante, en 1697, il fit la campagne, et ce fut lors que les François prirent Barcelonne, qui fut une campagne de 6 mois. A la vérité Astier ne fut pas plus mal traité cette campagne là que les autres forçats, mais il souffrit pourtant bien du mal, car il fut malade presque la moitié de la campagne, et aussytot qu'il fut arrivé au port de Marseille, l'aumônier luy fit mettre deux chaînes ; et ce fut pour la 3e fois qu'Astier a eu deux chaînes, et cette dernière fois il les garda environ 20 ou 30 jours ; et ce fut à l'occasion d'une grande recherche qu'on fit sur toutes les galères, pour fouiller tous les religionnaires, et ce étoit pour leur prendre leurs livres, et particulièrement les lettres qu'on leur trouvoit ; et pour surprendre plus adroitement ces pauvres gens, il fut ordonné depar l'intendant des galères d'avertir secrètement tous les officiers de chaque galère de se trouver tous chacun devant leur galère ; et le signal étoit lorsqu'on tireroit vn coup de canon, à 6 heures du matin. C'étoit au commencement du mois d'octobre de l'année 1698, et tous les officiers qui étoient comme en enbuscade entrèreut tous chacun sur sa galère, pour saisir tous les religionnaires, les fouiller et leur prendre tous leurs livres et papiers ; à quoy ils réussirent mais non pas selon qu'ils auroient bien souhaité, quoy que cette recherche fut la plus exacte qui se soit jamais faite aux galères, car on fouilloit des personnes jusques par tout leurs corps. Cependant comme Dieu ne se laisse jamais sans témoignage à ceux qui le craignent, il donna des moyens par des voyes secrettes à quelques uns des principaux de la societé souffrante de prévenir ceste orage en cachant les papiers ou lettres de conséquence, en sorte qu'ils ne trouvèrent pas tout ce qu'ils cherchoient. Depuis ce temps là l'au-

1. Voir le *Bulletin* du 15 octobre, p. 433.

mônier de la dite galère Magnanime fut encore plus acharné contre les pauvres religionnaires de la dite galère ; et il agissoit de tous les ressorts qu'il pouvoit imaginer, tantot en parlant au comite pour les surveiller et les maltraiter, et pour surcroit de malice, ou plutôt de rage, il les fit mettre (et enjoint d'y demeurer pendant qu'ils faisoient leur service) en un lieu ou toutes les ordures de la galère passent qu'on nomme la Raiolle ; à quoy ils obeirent volontier ; outre toutes les incomoditez qu'ils y souffroient. Ils aimoit mieux être là que d'être exposez à la veue de leur service supertitieux.

Voici encore quelques circonstances qui fairont horreur à toute personne qui aime veritablement Dieu. Un jour de fête, M. Fabre, qui étoit l'aumônier, descendit luy-même dans l'endroit qu'il avoit donne ordre de faire mettre le dit Astier et aussy les autres Religionnaires, de la même galère, et le prit par derrière au coulet de sa chemise, en sorte que s'il n'avoit vite laché un bouton qu'il y avoit à sa chemise ; il lui auroit fait perdre la parole. Quelques jours après Astier, couvert de son cappot, lisoit vn catéchisme de M. Derlincourt. L'aumônier vint fort subtilement à luy et luy print ce livre. Trois ou quatre jours après, vn jour de fête, il vint prêcher sur la galère, et au milieu de son sermon il se mit à dire : où est Astier ? et comme Astier n'étoit pas plus de six pas de luy dans un banc, et couché dans son capot, il luy dit : Astier, préparez vous pour dimanche prochain, aussy bien que vos camarades ; car puis que vous ne voulez pas entendre la messe, je veux vous faire approcher de la poupe ; et puis se mit à dire à ses auditeurs : ah ! mes frères, si vous saviez je luy ay de çà pris plusieurs livres ; et il n'y a que 3 ou 4 jours que je luy en ay pris un qu'un de leurs misérables ministres avoit fait, et avoit remply ce livre de tout ce qu'il y a de plus principal et de plus essentiel dans nos mysteres, et en même temps les renverse tous. Ah ! mes frères, si je voulois, je ferois aussy, comme ce misérable ministre, des livres qui renverseroient de même tout l'essentiel de la parole de Dieu. Astier croit que je luy rendray son liure ; mais je le luy rendray comme louffié (et ce mot doffié en langue provançale veut dire comme le diable qui est menteur) au moins sur les galères, car je l'ay mis entre de bonnes mains, qui est de monseigneur, évêque de Marseille.

Le dimanche ensuite qui étoit en l'année 1699, il vint pour prêcher et aussitôt qu'il eut prononcé 15 ou 20 paroles de son sermon, il

demanda où étoit Astier, et il étoit fort proche de luy, comme on a dit cy dessus. L'aumônier lui dit : Astier il faut aller à poupe, c'est à dire au bout de la galère où on dit la messe. Astier luy repondit : M. l'aumônier, pourquoi voulez-vous me faire aller à poupe? Parce répondit il, que vous êtes trop loin pour entendre la messe; et je vous en veux faire approcher. Astier luy repondit : M. Fabre, vous savez qu'aujourdhuy est le jour du repos que Dieu nous a commandé d'observer religieusement; c'est pourquoy je vous prie de ne me point troubler en mon sacrifice spirituel, car si vous le faites, il ne peut se faire autrement que vous ne soyez troublé dans le vôtre, et de plus, croyez-vous que si j'eusse voulu entendre la messe, je ne seray pas où je suis, car il ne manquoit pas de pretres en mon païs; mais ce mot de messe m'est inconnu; je veux dire que je n'y entend rien du tout, et c'est pour cela que je ne puis aller à poupe. Et dans ce même temps, il fit appeller le sous-argousin, qui est celuy qui déchaine les forcats, et aussy le sous comite, et leur dit tout haut; allons, defferrez moy Astier, et faites le aller à poupe. Quand donc Astier fut dechainé, il ne se mit point à marcher pour cela, comme on luy commandoit; et comme on le pressoit à marcher, Astier dit à l'aumônier : monsieur, si cela étoit pour quelque chose que ce fut à vous rendre service, je marcherois avec plaisir; mais puisqu'il ne s'agit que de vouloir me faire entendre la messe, je n'ay ni pieds ni jambes pour aller à poupe : Puis il dit au comite : Si ce que vous me commandez regardoit le travail du Roy, je vous obeirois très volontiers, comme jay toujours fait depuis que je suis sur la galère de M. de Coissan. Je n'eus pas achevé de dire ces mots, que l'aumônier et le comite firent venir 4 ou 5 turcs, et le prirent par les bras et jambes, et l'emportèrent comme vn corps mort à poupe, et en même temps le firent mettre à la chaine. Dans le même temps ils en apporterent un autre de ses confrères, nommé Pierre Roumegeon, lequel étoit de Languedoc, et les mirent l'un auprès de l'autre, sans que ni l'un ni l'autre n'avoit point de capot pour se couvrir, comme c'etoit la coutume des religionnaires qui étoit aux galères de se couvrir, lors que les papistes faisoit leur service. Ils n'étoit pas plus de six pas de l'autel où on disoit la messe; et ce lieu où il étoit nommé en galère le tola. Astier et Roumegeon se couchèrent à bas sans capot ni bonnet parce qu'on le leur avoit oté. En même temps l'aumônier qui étoit pret à commencer sa messe, sort de de-

vant l'autel, va droit à Astier, et lui allongea un coup de pied au coté droit qui s'en est senti plusieurs jours; et criant comme s'il étoit vn homme d'avoir perdu le sens, avec son surpelys dessus luy; et comme il avoit interrompu son sermon, en parlant à Astier, il dit aussy qu'il ne pouvoit pas dire la messe, voyant ces deux hommes proche de luy en cette posture, et dit au sous comite : attachez les moy au balustre qui est à 3 ou 4 pas de l'autel. Aussitôt le sous-comite ordonna de luy apporter de monceaux, que c'est de petites cordes d'une brasse et demy qu'on se sert pour le service de la galère. Astier entendant cela, dit au sous comite : Nostrome, (car il n'est pas permis de les appeler monsieur) depuis que je suis sur galère de M. de Croissan qui est notre capitaine, je nay jamais donné aucun scandale à personne, Dieu mercy; c'est pourquoy je serois faché qu'il vous arrivat quelque mal sur ce sujet. Cecy n'est point du travail du Roy; laissez faire M. Fabre l'aumonier, et s'il luy arrive du mal, ce sera pour luy, et s'il en acquiert du bien de même. Le comite qui auoit été comme vn lion enragé contre Astier jusques alors, en entendant ces paroles, dit à l'aumonier. Mord. monsieur, vous voulez me faire casser (mais il disoit le mot de mord. tout entier). Je vous manderay faire faire, respectant votre caractère, et en même temps il sort de la galère et laisse là le prêtre tout seul avec les forçats, et il étoit comme un homme troublé. Il couroit d'un bout de la galère à l'autre, et les galères qui étoient voisines, l'une à la droite et l'autre à la gauche, disoient aussy leur messe; mais tous les forçats avoit plus d'attention à voir et regarder la tragédie de M. Fabre qu'a entendre la messe de leur prêtre, en sorte que le dit aumônier ne savoit presque plus où il en étoit. Il dit au sous argouzin de les frapper; mais il lui répondit : Je n'en feray rien; Dieu m'en garde; ce n'est pas mon ordre; si vous voulez que je les deschaine, je le feray; mais pour les frapper, je n'en feray rien; je ne suis pas comite. Alors il fit venir le second sous comite pour les faire lier, mais il n'en voulut rien faire non plus. Il fit venir ensuite le troisième comite qui est le premier de ces trois bourreaux, et il luy dit : Je ne puis pas dire la messe, voyant la posture où ces deux hommes se tiennent. Faites les donc defferrer, et mettez les au troisième banc, qui peut être à 8 ou 9 pas de l'autel; on les defferra donc; mais aussitot qu'Astier et son camarade furent déchainez, ils s'en furent vite chacun à leurs bancs,

marchant sur le corcier, qui est un petit chemin au milieu de l galère. Aussytot qu'Astier fut en son banc, le comite le suivit, et le fit lier avec des cordes les mains derrière le dos, et attacher au banc assis, afin qu'il ne se put tourner ni a droite ni à gauche, mais seulement regarder à la poupe pour voir dire la messe. Mais dans le moment que le comite se fut retiré à poupe pour entendre la messe, les turcs qui d'ordinaire lorsqu'on dit la messe s'en vont tous à la proue, c'est à dire au bout de la galère, ils voyoient ce spectacle et en étoient touchez. Ils se consultèrent, et il y en eut quelques uns plus hardis que d'autres, en sorte qu'ils se glissèrent dans la Raiolle, et vindrent au banc où Astier étoit garroté. Ils le délièrent hardiment sans craindre pour tant le danger où ils s'exposoient d'être maltraittez. Alors Astier, se voyant délié, prit son capot et se coucha comme il avoit accoutumé en de semblables occasions. Cependant de tout ce procédé ou tragédie, Astier n'a pas été battu que de deux coups de corde, le coup de pied de l'aumonier dont nous avons déjà parlé cy dessus; ni les turcs ne furent pas non plus maltraitez pour auoir délié Astier.

Le dimanche ensuite, lors que M. l'aumônier fut sur la galère, il avoit un forçat qui luy servoit de sacristin et son espierre; car il lui auoit donné ordre que tous les dimanches luy seut dire si les Religionnaires faisoit leur devoir. Or ce sacristin voulant faire à l'ordinaire son rapport à l'aumônier, luy dit : Je vous prie, ne me parlez plus de ces gens là; car puis après je ne puis dire la messe de bon cœur; et c'est le sacristin même qui a rapporté ces paroles à Astier. Et donc Astier et ses camarades ils sentirent quelque douceur pendant quelque peu de temps.

Et pourtant, ce même dimanche après midi, environ deux heures, il se mit à prêcher, devant dire ou chanter ses vespres, comme on dit en galère, tous les dimanches; et étant à prêcher, il dit à ses auditeurs : Eh bien ! mes frères, avez vous bien remarqué ce qui est arrivé dimanche passé à l'égard de ces deux huganauts, ce qu'ils ont fait et souffert pour une méchante Religion. Ah ! mes frères, ils sont des martyrs du démon; et vous, mes chers frères, si vous faisiez un tiers de ce que ces gens ont fait, vous seriez des martyrs de notre sauveur Jesus Christ. Astier entendant ces paroles, ne se put enpêcher de verser des larmes, considerant cette grande idolâtre où ces pauvres gens se sont réduits.

Voicy encore quelques circonstances plus cruelles et plus barbares que tout ce qu'on a raporté cy dessus. En l'année 1700, environ le 6e ou le 7e du mois d'octobre, il s'éleva un grand orage; car, comme nous avons dit cy dessus, un forçat de la galère Guerrière ayant reconnu les erreurs de la Religion Romaine, la quitta, et embrassa la véritable, Protestante et Réformée; en sorte que ce véritable et zélé prosélyte avoit de grands combats à soutenir de la part du monde; et l'aumônier de la Guerrière ne pouvant rien gagner sur luy, on s'avisa de le faire changer de galère, et on le transfera sur la galère Magnanime, parcequ'on regardoit l'aumonier de cette galère comme ayant plus de scavoir ou de vertu que les autres pour le gagner; mais muny de l'esprit de vérité, il y fut toujours victorieux, ce qui faisait démonter cest aumonier.

Voicy donc qu'au bout de trois semaines, le grand prévôt le vient prendre pour le transférer à Chateaudif, qui est à une petite lieue de Marseille, dans la mer. Ce pauvre prosélyte avoit nom Jean Faijan. Se voyant réduit à un exil, il donna deux paires de gans à un jeune garson qui étoit proche de luy, et aussy un livre, le priant de rendre le tout à M. Lardant; et au lieu que ce jeune garçon s'acquitât de ce quil promit, il garda le tout, et prétendoit par la de tirer quelque rançon de ces pauvres Religionnaires; car c'étoit un fils d'un notaire, et par consequent adroit aux artiffices du monde. M. Lardant aprit bien tôt quon avoit renfermé ce proselyte. Il envoya à dire à Astier de s'informer s'il pourroit scauoir à qui il auroit laissé les deux paires de gans. Astier seut bientôt que c'étoit ce jeune forçat, fils d'un notaire, qui les avoit. Astier les luy demanda, mais il ne voulut point l'écouter. Alors Astier l'envoya à dire à M. Lardant, et Lardant luy repondit de les luy laisser et ne plus les demander. Comme ce petit scélérat croyoit de tirer quelque argent, comme on a déjà dit, des Religionnaires, soit pour les gans ou pour le livre, voyant qu'on luy laissoit le tout, il s'avisa d'écrire a M. l'intendant des galères, et à M. le commandant, et à M. le major, contre les Religionnaires; et comme ce coquin avoit été de la religion, mais l'avoit abjurée, il trouva la matière de se faire bien vouloir, soit auprès des officiers, majors, que subalternes, et sur tout auprès de l'aumônier. Il informa donc ses officiers par ces écrits que les Religionnaires de la Magnanime ne levoit point leur bonnet, quand on faisoit leur service divin. M. de Monthaulieu, chef d'escadre des galères, envoya à dire aux

officiers de la galère de prendre garde à ces gens la, s'il ne levait pas leurs bonnets, quoyqu'il savoit très bien qu'ils ne le levoit pas. Le dimanche ensuite Astier et ses confrères se mirent dans la Rogolle où on les faisoit mettre pandant le service. Le sous comite leur fit jetter de l'eau sur le corps, et même de l'eau chaude à quelques uns, et sur les 7 à 8 heures du matin, le commandant et le major montè - rent sur la galère Magnanime, et en même temps ils firent donner à quatre qu'ils trouvèrent les premiers la bastonnade; et puis furent à Astier pour en faire de même. Aussytôt qu'ils furent proche de lui M. de Monthaulieu lui dit : Lèveras tu ton bonnet pendant le service ? Astier luy répondit qu'il ne pouvoit pas le faire. Et pourquoy ne peux-tu pas le faire ? luy répliqua-t-il; parce, dit Astier, que Dieu me le défend; et où te le défend-il ? dans ses saints commandements. Bon, bon, le Roy le veut ainsy. Astier répondit : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Tu as juste raison, répondit M. le major; alors M. le commandant dit : point tant de raisons; bastonnade. Après l'avoir fait fort maltraiter, ils furent encore faire la même choses à trois autres; et puis il dit : Morbleu, c'est assez pour le present; après diner. En effet il ne manquèrent point, car à 4 heures heures après midi, M. le major monta sur la galère et fit donner la bastonnade à tous ceux qui l'avoit fait donner avant diné; quand il fut à Astier il luy fit donner une rude bastonnade, bien plus rude que celle du matin; et puis il lui fit mettre les menottes, et aussy à deux autres de ses confrères, et puis il leur dit : a demain; à quoy il ne manqua pas de revenir sur les 8 ou 9 heures du matin. Etant arrivé à Astier, le comite luy dit : M. le major c'est un bon forçat pour la rame; il vogue à posty (?) et il fait son devoir; eh ! bien, dit M. le major, prenez-y garde. Ensuite Il fut à un autre nommé M. Capdur et après luy avoir fait donner la bastonnade, il sort de la galère, et en sortant, il dit pour la seconde fois : à demain : à quoy il ne manqua pas, car le lendemain au soir, à une heure et demie de nuit, M. de Monbelle, qui étoit le major général des galères. comme nous avons dit cy dessus, ne manqua pas de monter dans la galère. Alors les trois comites ou plutot trois bourreaux étoit fort fachez contre Astier, à cause qu'ils n'osoient quitter la galère pour aller souper, sachant que le major devoit monter sur la galere; car ces gens là tremblent à la veue des officiers majors, crainte d'être cassez de leur charges. Ils firent donc dépouiller la chemise à Astier par un autre, à cause

qu'il avoit les menottes aux mains; et quoyqu'il faisoit bien froid, on le fit demeurer plus d'une heure et demy tout nud, afin qu'il fut tout pret quand le major monteroit. Le chirurgien de la galère avoit été deux fois cette journée voir Astier, qui avoit une grosse fièvre Le chirurgien luy dit, c'est votre faute d'être ainsi maltraité; il faut obéir à vos supérieurs. Je souhaiterois toutes fois, luy dit-il, de pouvoir vous rendre quelque service, et je vous envoierai à l'hopital très volontiers, mais je ne puis pas le faire, cela m'est deffendu. Astier a bien compris par les paroles de M. le chirurgien que quelqu'un de sos amis luy avoit parlé en sa faveur. Voici le major arrivé; Il dit tout haut à Astier : eh bien! lèveras-tu le bonnet quand on fait le service, autrement je te fais donner cent bastonnades et demain autant, jusques à ce que tu obéiras. Alors Astier se voyant en un si triste état eut la faiblesse de dire à M. le major : Je n'emporteray jamais de bonnet tant que je seray aux galeres. Le major répondit : Je ne veux point cela, mais je veux que tu lèves le bonnet quand on fera le service. Astier dit : M. le major je ne croy et je n'entens rien à vos mystères, parce qu'ils se font en une langue que je n'entens rien du tout. Alors le major luy dit : Je ne te dis point que tu te fasses de notre Religion, car nous sommes assez de méchantes gens; mais je veux que tu lèves ton bonnet. Alors, sans que Astier répondit davantage, il dit aux officiers comites : prenez garde à luy, et s'il ne lève pas son bonnet, avertissez moy; et ainsy il s'en alla. Le jour après il revint encore, entre 7 ou 8 heures du matin, quelques personnes ayant parlé au comite en faveur d'Astier; donc le comite dit au major qu'il faisoit son devoir, et sur cela il sortit de la galère sans luy parler davantage; mais Astier et deux autres de ses confreres avoient toujours les menottes aux mains.

Quelques jours après le lieutenant de la galere Magnanime monta sur la galere, et se mit à dire au comite : ces messieurs les gaillards de la Religion font-ils bien leur devoir? où sont-ils? Le comite luy dit : voilà Alexandre Astier. Et bien, luy dit le lieutenant, levez-vous à present votre bonnet quand on fait le service; non, Monsieur, répondit Astier; je ne peux point le faire, car Dieu me le défend. En meme temps que Astier eut dit ces paroles, il se mit en une grande colere, et dit tout haut au comite : faites le moy passer en courcier. En meme temps il le fit depouiller tout nud, et fit venir un turc qu'il fit aussy depouiller pour frapper plus fortement; et

quand on l'avoit frappé longtemps d'un coté, on le faisoit tourner de l'autre coté, en sorte que le dos du pauvre Astier faisoit peur de voir dans l'état où il étoit. Le jour après il vient encore sur les 7 heures du soir ou environ pour faire encore de même; sur quoy tous les forçats, même les plus selérats, en étoient touchez de compassion et de frayeur de voir comme son pauvre corps étoit accommodé. Le troisième jour, il revenoit encore pour en faire de même; mais le comite enfin fut émeu de compassion envers Astier, et dit au lieutenant qui se nommoit M. de Villepassant, qui étoit de Tholose en Languedoc : monsieur, si vous faites encore donner la bastonnade à Astier, il est impossible qu'il puisse vivre, car il en mourra certenement; de plus, monsieur, c'est un bon homme pour la vogue; il est un bon aposty; et M. le capitaine en sera faché de cela; (or ces comites estiment beaucoup un homme quand il est bon à la rame;) ainsy il faut attendre à demain; en sorte que par ces paroles le comite fit changer de dessein le lieutenant. Voicy donc que par bonheur pour Astier, quelque bonne âme avoit fait venir le chirurgien de garde, et le trouvant dans un si déplorable état, il fut émeü de compassion envers luy, et l'envoya à l'hôpital, qu'il y fut porté sur le dos d'un turc, a demy-mort par les cruelles bastonnades qu'on luy avoit donné. Etant à l'hopital on eut assez bien du soin de luy; on l'entourna tout son dos de cataplasmes trempez dans des fomentations qu'on avoit preparez, en sorte quil fit bientot venir son dos tout en une croute; et peu à peu il se releva, et au bout de deux mois ou environ, il sortit de l'hopital et fut ramené sur la dite galère Magnanime.

L'année ensuite, en 1701, on commanda 12 galères pour aller à Cadix en Espagne, dont la Magnanime fut du nombre. Aussytot que les galères furent sorties du port de Marseille, M. le lieutenant vouloit recommencer d'exercer les cruautés enuers Astier, qu'il avoit fait l'année auparauant, en 1700. Mais par bonheur pour Astier et pour ses camarades qui étoit avec luy dans la même galère, que ce bruit vint aux oreilles de M. le capitaine de la galere, et il dit à son lieutenant quil ne vouloit pas qu'on exercât davantage de semblables cruautéz sur sa galere, sans l'ordre du commandant, qui était M. de Noüailles. Mais aparamant que M. de Noüailles ne le voulut point permettre. puis qu'ils le laissèrent en repos pandant la campagne, sans leur parler nullement de lever leur bonnet : le

lieutenant n'étant pas content, apparament ne pouvant pas exercer sa rage, comme il auroit souhaité. Cependant vn jour étant à la rame proche de Alicante, en allant à Cadix en Espagne, il passa sur le courcier pour aller à proüe, et quand il fut proche d'Astier, il dit au comite : frappez moy ce gaillard la. Le comite pour ne pas pouvoir désobéir à ces ordres, donna 5 ou 6 coups de bâton à Astier qui était à ramer tout nud, comme c'est la coutume de cette maneuvre, à la réserve d'une méchante culôte seulement. Etant arrivés à Cadix, quelque peu de temps après, Astier eut vne rude maladie. Il demeura deux jours sans connoître personne, au moins sans entendre leur voix, et même le chirurgien de la galère l'avoit abandonné, ne croyant pas dans l'état où il étoit qu'il pût s'en relever de cette maladie. Cependant cette maladie ne fut pas fort longue, car dans 12 ou 13 jours Astier commença à manger, et ce qui fit plus de la peine à Astier pendant cette maladie, c'est que l'aumônier étoit presque toujours proche de luy pour le soliciter à changer de Religion; mais, par la grâce de Dieu, il a toujours repoussé ce tentateur, ensorte quil n'eut jamais nulle prise sur luy.

Après auoir demeuré 2 ans et demy à Cadix, on est revenu à Marseille. Bientot apres Astier fut pris de renfort pour aller en campagne, qui fut en l'année 1704, qui fut la campagne du combat des vaisseaux, et pour faire scavoir à ceux qui ne savent pas ce que veux dire aller de renfort, c'est à dire que les galères qui ne vont pas en campagne, on va prendre sur ces galeres les meilleurs forçats et turcs qui y sont, et on les met sur celles qui vont en campagne; et au retour de la campagne, chacun retourne sur sa galère. Astier ayant été pris cette année la de renfort, sur la Madame, et c'étoit du temps que on parloit tant des Camisards; Astier souffrit bien du mal cette campagne, car il étoit souvent frappé des comites, et en le frappant ils lui disoient : c'est à cause qu'on te frappe, à cause de tes confrères des Cévènes qui font tant de mal aux catholiques Romains. Il en disoit de même à ses confrères qui étoient avec luy sur la même galere. Leur rage étoit si grande quils donnèrent tant de coups à un pauvre homme nommé Jean Galeri, et venu depuis peu du Languedoc, qu'il mourut peu de temps après cette campagne la. Un nommé Jean Marsellin étant en un banc, proche de la poupe, on luy fit donner la bastonnade pour la cause du bonnet.

Enfin en l'année 1705, qui fut la campagne que les francois ont pris Nice, Astier la fit, qui fut une campagne de onze mois. Quoi que fort longue, Astier ne fut pas plus maltraité que les autres forcats, de toute cette campagne, et on ne lui donna pas un coup pour cause de Religion, car Dieu permit que les affaires changerent de face, et que les aumôniers n'eurent plus pouvoir de les faire maltraiter, comme ils avoient eu auparavant; en sorte que depuis ce temps la Astier ne fut pas chagriné, ni des officiers, ni même des autres forçats proches de luy, qui souvent le chargoient d'injures et d'autres mauvais traitements, comme ils faisoient auparavant.

Voilà en abrégé les souffrances du dit Astier depuis quil fut pris et mis en prison, et de la conduit aux galeres à Marseille, jusqu'à ce que Dieu, par sa sage providence, a bien seu trouver le moyen pour l'en delivrer, luy et plusieurs de ses frères en Christ. Il fut pris et arrêté le 25 du mois de mars en l'année 1689, environ 7 ou 8 heures du matin, entré en prison le même jour, environ une heure de nuit, et entré aux galères le 25e du mois de juin de la même année, à midy positivement, et en a été délivré le 21e de juin 1713, sur les 4 ou 5 heures du matin. Cela fait, bien compté et calculé, 24 années d'esclavage sur les galeres, moins 4 jours et quelques heures sans parler de la prison.

Dans tout ce Recueil abrégé que nous avons fait icy, il ny a rien qui ne soit très véritable et veu de plusieurs témoins, et par conséquent très certain. Nous auons dit cy dessus que c'étoit icy un extrait des souffrances qui sont arrivées à Alexandre Astier, dans les prisons et sur les galeres; mais cecy n'est qu'un abrégé, car il seroit impossible de pouvoir compter ni se souvenir de tous les coups quil a souffert, dans ces malheureux battimens. Plusieurs forcats sortis des galeres, mais en particulier Jean Martin, qui étoit de la même galere, et si bons amis pendant 22 ans qui ont demeuré ensemble, ont été des témoins oculaires de ces cruels traitemens. Il s'est passé plus de 15 années que les pauvres protestans étoient extrêmement tourmentez, sur tout ceux qui étoient hays en quelque sorte des comites, et ils auroient mieux estimé de mourir tout d'un coup plutôt que de se voir mourir à petit feu par le cruel traitement que ces bourreaux impitoyables leurs faisoient souffrir à plusieurs d'entre eux. Et comme Astier étoit de ce nombre, se consolant toujours en Dieu et en la parole de sa grâce, se souvenant de ce que

Saint Paul dit, que tous ceux qui veulent vivre selon la piété, souffriront persécution, et de ce que dit le Roi prophète David dans un de ses psaumes, que les justes ont des maux en grand nombre, mais que le Seigneur les délivre de tous. Ce n'est pas que Astier veüille dire quil se croit juste pour avoir souffert des maux en grand nombre pour la profession de l'Euangile de notre Seigneur Jésus-Christ; car il en a bien merité des autres supplices par ses péchéz; car comme dit l'apostre Saint Jean, si nous disons que nous n'avons point de péché, la verité n'est point en nous, et nous sommes des menteurs. C'est pourquoy Astier écrit ces deux mots pour confesser quil est vn tres grand pécheur, et il en demande continuellement et bien humblement pardon et miséricorde à Dieu par ses prieres journalieres, et par les mérites de son benin Sauueur notre Seigneur Jesus-Christ, qui a souffert la cruelle et douloureuse mort de la croix pour expier ses grands crimes; ce qu'Astier dit icy n'est que pour publier la grande bonté et miséricorde divine de notre Dieu, comme il l'a expérimenté en tant de fois luy-même, c'est à dire en un millier de fois; car quand il s'est veu presque accablé de maux, aussytot qu'il l'a reclamé et qu'il a élevé son cœur à Dieu son Sauveur, il s'en est trouvé en même temps grandement soulagé, et aussy il ose tout esperer de cette grande bonté divine, qui sera toujours son protecteur et son liberateur en temps de detresse, jusques à la fin de ses jours; Dieu luy en fasse la grace et à nous aussy. — Loüé soit ce grand Dieu aux siècles des siècles. Ainsi soit-il!

Du temps que a été arrêté, il estoit entré dans l'âge de 27 années, moins trois mois et quelques jours.

RELATION CATHOLIQUE

DU SUPPLICE DU MINISTRE ROCHETTE ET DES TROIS FRÈRES DE GRENIER (19 FÉVRIER 1762)

On a de touchantes relations en prose et en vers de la mort de Rochette et des trois fréres de Grénier. On aime à voir une plume catholique venir témoigner à son tour de la constance de nos martyrs et de l'incurable fanatisme de la population toulousaine qui allait applaudir si peu de jours après, au meurtre juridique de Calas!

Par arrêt du 18e de ce mois, exécuté le 19e en présence du Sieur Gaspard Bégué, commissaire de la cour, dans la petite place du Salin, vulgo, de la Monnoie, à deux heures de l'après-midy, à une potence y dressée, le nommé François Rochette, ministre prédicant de la religion prétendue réformée, accusé et convaincu d'avoir fait les fonctions de ministre, avoir prêché, baptisé, fait la cène et des mariages dans des assemblées désignées du nom de désert, et comme ayant encouru les peines portées par les déclarations du Roy contre les prédicans qui sont en France : fut pendu et étranglé ce jeune homme âgé de vingt-six ans, bien fait de sa personne, mais un peu boiteux; étant d'un village appelé Villas dans le haut Languedoc, appoticaire de son métier, selon le bruit commun, fort obtus, pour un homme de sa communion, et consacré comme pasteur et ministre parmi les gens de sa secte. Malgré tout on ne put jamais luy faire ouvrir les yeux à la vraye lumière, n'ayant jamais voulu écouter les saints avis de M. le curé de... qui l'exhortait à sa mort, ny d'un autre zélé ecclésiastique, desquels il ne fit aucun cas, voulant mourir dans ses erreurs, comme il fit, fatale suite des préjugés de l'enfance, ou plutôt pour être inscrit au catalogue des martirs de leur hérésie, ayant voulu imiter son père et son grand' père qui avaient été pendus de même pour la cause de Dieu, comme il l'appelait lui-même, se fesant gloire de subir le même sort en présence des 3 gentilshommes verriers,aussy huguenots, qu'on allait décoler, et qui le regardaient de dessus le charriot dans une humiliation profonde.

On n'avait plus vu dans Toulouse pendre un ministre prédicant, et ce ne sera pas le dernier, comme on le croit, puisque la cour, par ce même arrêt, a décrété les pasteurs qui luy avaient signé ses lettres, ainsy qu'ils sont énoncés dans le dit arrêt, dont voici les noms : Gardès, pasteur du haut Languedoc, Gabriac, pasteur des hautes Sevenes, et Figuières, ministre de la comté de Foix, seront pris et saisis au corps, partout où ils seront trouvés dans le royaume, pour être menés aux prisons de la Conciergerie. Et comme ce jeune homme étant sur l'échelle ayant devant et derrière luy un écriteau avec ces mots : (MINISTRE de la R. P. R.) voulait prêcher, sans doute pour confirmer les autres qu'on allait décoler, par sa fermeté et sa persévérance, les tambours du régiment de Berry qui était sous les armes dans la place, se mirent à rouler si fort, que le bourreau le

lançant avec force lui arrêta tout court le sermon sur la langue et l'étrangla tout de suite. Ainsi son orgueil et son obstination s'élevant de plus en plus contre les ministres du Seigneur dont il venait de mépriser les avis salutaires, nous portent à dire ce que le dit prophète royal au prince : *Irritat adversarius nomen tuum in finem.*

Ce même jour, dans la même place, sur un échaffaut qu'on y avait dressé, avec 3 billots différens formés de deux chevrons chacun, plantés à terre et s'élevant au dessus de l'échaffaut de deux pieds et demy, avec un coussinet de bois en travers bien cloué, furent décolés tout de suite, les sieurs Henri Grenier, sieur de Commel, âgé de trente-trois ans, Jean de Grenier, sieur de Sarradon, âgé de trente ans, autre Jean de Grenier, sieur de Lourmade, âgé de vingt-six ans, tous 3 frères, gentilshommes verriers, natifs d'un lieu d'auprès du Mas d'Azil, dans le comté de Foix, et tous 3 protestans obstinés, comme ils firent connaître avant et après leur mort; n'ayant jamais voulu écouter les propos salutaires de messieurs les curés de Saint-Sernin, de Saint-Pierre et de la Dalbade, qu'on leur avait donné pour les convertir : voulant au contraire mourir dans la religion de leurs pères, ainsi qu'avait fait le prédicant qu'on venait d'expédier, et pour lequel ils perdaient la vie, puisque c'était pour le délivrer de prison, qu'ils avaient soulevé les huguenots contre les catholiques au mois d'octobre passé.

Ces prêtres donc n'ayant pu venir à bout de les ébranler, Commel l'aîné fut décolé le premier, étant à genoux sur l'échaffaut, les yeux bandés, la tête appuyée sur le billot. Elle lui fut emportée d'un coup jusqu'à la seule peau de la gorge, que le bourreau scia, et qu'on jetta à terre avec le cadavre tout vêtu et chaussé, comme il se pratique. Son frère puiné, de Sarradon, subit le même sort avec les mêmes cérémonies; et le cadet, Jean de Lourmade, jeune homme très bien fait de sa personne et de sa figure, fut exécuté le dernier; la tête lui fut tranchée d'un seul coup avec adresse; leurs cadavres et leurs têtes ainsy que le cadavre du ministre, furent portés tout de suite aux fourches des minimes, et dans un même trou fait dans l'enceinte ils furent ensevelis avec quelques sacs de chaux par dessus, pour être plutôt consommés.

Ces trois messieurs avant de commencer cette scène tragique, s'embrassèrent sur le chariot, se demandèrent pardon l'un à l'autre, et s'entre exhortèrent vivement, et en peu de mots, à mourir avec

zèle dans la religion protestante dont ils avaient sucé les dogmes avec le laict; ce qu'ils firent, avec une constance et une fermeté prodigieuse.

Cette fois-cy, le bourreau fit son apprentissage pour abbatre des têtes, avec un couteau neuf, et il s'en acquita très bien avec justesse et avec fermeté. On n'avait jamais vu une exécution si sanglante dans Toulouse, du moins de 3 personnes décolées en un même jour, et depuis la mort de M. Goudin, arrivée le 9e avril 1678, c'est-à-dire depuis 84 ans, dont personne dans cette ville ne peut se souvenir, qui fut décolé à Matabioou pour avoir forcé une femme et tiré un coup de pistolet à un crucifix, on n'en avait pas vu de semblables.

Ces trois messieurs furent pris à Caussade, près de Cahors, et ayant été convaincus du crime de sédition et attroupement avec port d'armes pour enlever des prisons de la justice royalle de Caussade le d. Rochette qu'on venait d'y mettre, ils furent arrêtés et conduits à Toulouse le 24e octobre passé, ainsi que le ministre qu'on avait amené la veille, comme j'ai rapporté en son lieu.

Ainsy après trois mois et demy de prison, ils ont servi de spectacle à une foule extraordinaire de peuple, qui ne pouvant contenir dans la place, ni aux fenêtres des maisons, regorgeait sur les toits, et sur les murailles susceptibles de les porter, pour la nouveauté d'une exécution si peu ordinaire et si meurtrière.

Ils furent jugés la veille par les chambres assemblées, et exécutés ce jourduy 19e en présence de la cour du seneschal, avec la mareschaussée, des capitouls avec le guet, et du sieur Bégué, commissaire de la cour, en robbe rouge, et surtout du régiment de Berry, en ce temps cy à Toulouse, qui était sous les armes, tambour battant et fifre avec.

Avec une telle escorte on peut dire : *Durum est contra stimulum recalcitrare.* (Acta Apost. C. IX).

Heures perdues de Pierre Barthès, répétiteur en Toulouse. (Manuscrit en huit volumes. Volume 5e, pages 66, 67, 68 et 69. Bibliothèque de la ville de Toulouse.)

Pour copie conforme

EMMANUEL DELORME.

DEUX LETTRES DE PAUL RABAUT

AU PASTEUR NÉE [1]

(1780-1781)

I

Monsieur et cher frère

J'ai receu la lettre que vous m'aves fait l'honneur de m'écrire. L'évènement qui y a donné lieu m'étoit connu depuis trois mois par un mémoire qui me fut envoyé de Paris. Comme rien n'est plus commun que les jugemens téméraires et souvent injustes, je m'abstiens de prononcer sur diverses questions que présente cette affaire et je viens à l'essentiel.

Plus d'une fois, monsieur et cher frère, même dans le cas présent j'ai pris la liberté de montrer à des personnes en place, soit par lettres, soit par des mémoires détaillés : 1° que les protestans sont aussi attachés au culte de leur religion qu'à la religion elle-même, et que leur interdire ce culte, c'est les mettre dans le cas de s'exposer à toute la rigueur des lois, ou à vuider le royaume. 2° Que quand même on pourroit reüssir à les priver de leurs assemblées religieuses, la saine politique s'y oposeroit par la raison que privés d'instruction, ils tomberoient indubitablement dans l'ignorance, dans le fanatisme et dans les excès les plus dangereux.

D'après ces principes que je crois incontestestables, je pense qu'il est de l'intérêt de l'État en général et du nôtre en particulier, de maintenir nos assemblées religieuses, quand même on s'exposeroit par là à quelques vexations. Les protestans se sont flatés que leur sort s'adouciroit de plus en plus, fondés sur les lumières du siècle, sur le mépris où est tombé le fanatisme, et sur l'expérience qu'on a faite des heureux effets de la tolérance ; car effectivement depuis le calme dont nous jouissons, le commerce a repris vigueur, les protestants se sont plus fortement attachés à leur patrie, et la bonne

1. Nous devons la copie de ces deux lettres, faite sur les originaux conservés dans la famille Née, à M. Morize, élève de la Faculté de théologie de Paris, qui a droit à tous nos remercîments.

intelligence a régné entr'eux et les catholiques, en proportion de la tranquillité dont les premiers ont jouï. Il n'est pas douteux qu'à tous ces égards, les choses changeroient de face, s'il s'élevoit quelque nouvelle bourrasque. Les protestans perdroient totalement l'espérance de pouvoir professer paisiblement leur religion dans le royaume; les plus opulens et les plus industrieux penseroient tout de bon à la retraite, et les autres, s'ils n'avoient point de pasteur, se livreroient au premier venu, ce qui ne pourroit qu'avoir de funestes suites.

Je suis donc persuadé, monsieur et cher frère, que le gouvernement, qui n'ignore point ces choses, nous sauroit, tôt ou tard, mauvais gré d'avoir été trop pusillanimes. Ainsi puisque vous me faites l'honneur de me consulter, je ne balance point à vous conseiller de vous rendre le plutôt possible auprès des Églises qui vous ont adressé vocation, et d'y exercer les fonctions de votre ministère. Mais je vous conseille en même tems, de vous y comporter avec beaucoup de prudence. Nous avons essuyé dans cette province de violentes tempêtes, en mon particulier, j'ai été exposé à de grands périls; ce n'est qu'en alliant le zèle et la fermeté à la prudence, que nous sommes parvenus à notre état actuel. Il fut un tems où nous faisions nos assemblées de nuit, parce qu'il y avait du danger à les tenir de jour. Il fut un tems où nous nous tenions clos et couverts, ne nous manifestans qu'au besoin, et évitant la rencontre des délateurs et des fanatiques. Mais vous êtes prudent et sage et vous saurez bien vous accomoder aux circonstances. Dieu veuille vous diriger par son Esprit, vous couvrir de sa puissante protection, et répandre sa bénédiction sur vos pieux travaux. Vous m'obligerés de me donner de vos nouvelles à l'adresse de M. Lavernhe l'ainé neg[t], pour M. Denis à Nîmes sans autre chose. Je suis avec beaucoup de cordialité,

Monsieur et cher frère,

Votre très humble et très obéissant serviteur

PAUL RABAUT.

A Nîmes, ce 23[me] octobre 1780

II

A Monsieur

Monsieur Née chez monsieur Louis Drancourt à Templus le Guérard.

Monsieur mon très cher et très honoré frère.

Une maladie d'un côté, des occupations sans nombre de l'autre ont été les uniques causes du long silence que j'ai gardé à votre égard. Le détail que vous prites la peine de me faire dans la dernière lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire me fit grand plaisir et je vous en fais mes remercîmens. Je souhaite de tout mon cœur que vos soins ayent réussi pour faire régner l'harmonie et la concorde dans vos Églises, et dans celles des environs. Rien ne peut leur être plus funeste que la discorde et l'esprit de parti; nulle comparaison à faire entre le mal que fait la persécution et celui que causent ces malheureuses divisions. Elles sapent cet esprit de charité, sans lequel il n'y a ni christianisme, ni salut, et quelles préventions ne donnent-elles pas contre nous au gouvernement, qui trouve d'ailleurs tant d'autres difficultés à nous faire un sort tant soit peu avantageux.

Courage, donc, mon cher frère, mettés tout en œuvre pour opérer une réunion si nécessaire et si utile; cent prédications n'opéreront pas un aussi grand bien. Vous êtes sur les lieux, vous connaissez le caractère et les motifs des auteurs du désordre, et ce que vous ne pouviés entiérement exécuter par vous même, peut-être y seres vous aidé éficacement par nos amis, soit de Hollande soit de Lauzane.

L'on m'assure que M. Armand a fait exiler deux ministres de la Picardie ou des environs. Cela me paroit si peu vraisemblable que malgré la manière dont on l'affirme, j'ai besoin de vôtre témoignage pour le croire. L'on attribue de plus à M. Armand de vouloir réduire les protestants au culte particulier et l'on prétend qu'il croirait pouvoir suffire à tout avec un petit nombre de coopérateurs. Il a sans doute trop d'esprit, pour proposer un pareil projet et pour le croire praticable.

Il y a là dessus cent choses à dire, mais vous n'en avez pas besoin. Nous sommes ici trois pasteurs pour environ ving mille âmes, et en

vérité nous ne pouvons pas y suffire : c'est un train d'affaires qui ne finit point. Grâces à Dieu nous jouissons d'une douce tranquilité depuis plus de vingt ans, et si personne ne nous croise, nous avons lieu d'espérer que tout ira de mieux en mieux. Honorés moi, je vous prie, d'une de vos lettres le plutot possible; ma réponse à celle là ne tardera pas autant, je l'espère, que la fait celle-ci. On ne saurait être plus avec d'estime et d'attachement que je le suis,

Monsieur mon très cher et très honoré frère,

Votre très humble et très obéissant serviteur

PAUL RABAUT.

A Nîmes, ce 16 may 1781.

MÉLANGES

LA FÊTE CÉLÉBRÉE A ROME

EN L'HONNEUR DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

Nous avons sous les yeux un livre assez rare qui présente un véritable intérêt, à en juger par son titre. *Rome triomphante sur le mont-Pincius dans les applaudissements à la Gloire et à la Piété du roy très chrestien Louis le grand, célébrez par monseigneur le cardinal d'Estrées duc et pair de France, commandeur des ordres du roy, à l'occasion de l'extirpation de l'hérésie, par un édit donné à Fontainebleau le mois d'octobre* 1685 *et pour le restablissement de la santé de sa majesté dediez à monseigneur le marquis de Croissy secrétaire et ministre d'État. Publiez par le père Coronelli cosmographe de la sérénissime république de Venise*[1].

C'est d'après cette relation publiée en italien et en français que nous chercherons à donner une idée des splendeurs de cette triste fête,

1. Petit in folio, 70 p. pour le texte italien et 23 pour le texte français, avec cinq planches grand folio s. l. n. d.

aussi coupable que celle que célébra le cardinal de Lorraine à Saint-Louis-des-Français, lors du massacre de la Saint-Barthélemy.

Dans la matinée du 12 mai 1686, le cardinal d'Estrées se rendait, entouré d'une foule de prélats et de seigneurs, à l'église de son titre cardinalice, la Trinité du Mont des pères minimes merveilleusement décorée à l'occasion de la fête qui devait y être célébrée, à tel point, dit Coronelli, qu'il semblait que dans une église de marbre on eût bâti une de soie et d'or. Suivant les traditions consacrées, d'abondantes aumônes avaient été répandues, et le peuple toujours avide accourait de tous côtés au son de l'argent qui se distribuait. Les couvents des ordres mendiants n'avaient point été oubliés, et pain, viande, vin, étaient partout distribués avec une profusion royale.

Monseigneur Casati, archevêque de Trébizonde, chanta la messe solennelle et le *Te Deum*, accompagné par les plus excellents musiciens de Rome. L'église avait retenti des joyeux alleluia du chœur. « Ils sont tombés ceux qui faisaient métier d'iniquité. Ils ont été chassés, ils n'ont pu résister. *Ceciderunt* qui *operantur iniquitatem*, etc. Louons la main victorieuse du Seigneur, il a atteint, il a frappé la face des impies, le cou des superbes. La victoire par laquelle le monde est vaincu, c'est notre foi. *Victoria quæ vincit mundum est fides nostra* [1]. »

Lorsque les chants eurent cessé, le père André Semery, prêtre français de la compagnie de Jésus, fit un discours latin, où il se montra à la hauteur de la mission qui lui était confiée, en n'épargnant ni les louanges aux persécuteurs, ni les insultes aux persécutés.

« Qui resta tellement sourd, s'écria le jésuite, aux bruits de la renommée, qu'il n'ait au seul nom de Louis le Grand vu les ennemis en déroute, les villes soumises, les provinces conquises, les frontières des Gaules s'étendant au loin, et salué dans ce grand monarque la terreur des ennemis et l'idole des Français... ? Dieu immortel quel champ digne de l'éloquence ? Et cependant tout disparait à mes yeux. devant l'incomparable victoire du Prince sur les hérétiques : *In unam catholicam romanamque fidem consentientem tandem galliam universam*. Ainsi Dieu avait-il répondu aux prières et aux larmes du souverain Pontife. Vous vous souvenez, j'imagine, illustre prince, s'écriait l'orateur s'adressant au cardinal d'Estrées, qu'au

1. Mottetti cantati nella messa. p. 16.

début de son pontificat, alors que vous partiez pour la France, il vous demanda d'user de votre éloquence auprès du Roi très chrétien pour obtenir en son nom, qu'il proscrivit à jamais du plus florissant des royaumes, la contagion pestilentielle du Calvinisme (*ut calvinianam contagionem et partem florentissimi cœteroquin regni omnino elueret.* »

L'édit de Nantes comme celui de Nîmes avaient encore force de loi; mais ces obstacles devaient être vaincus par la grandeur d'âme et le courage de Louis. *Et tamen omnia animi virtutisque magnitudine vincenda sunt.* « Vous le deviez, Louis, continue l'orateur, à la mémoire de vos aïeux, à votre grandeur, à la bienveillance paternelle d'Innocent XI à votre égard. »

Le jésuite ne peut se lasser d'admirer les moyens par lesquels le grand roi a mené à bonne fin son œuvre, et surtout la manière habile dont il a isolé les Huguenots dans le royaume. Il applaudit à cette sévère interdiction d'avoir des écoles ou des académies par l'influence desquelles l'âme tendre et innocente de l'enfant est livrée à l'erreur. *Scholis et academiis quibus molles adhuc et faciles puerorum animi imbuerentur erroribus severe interdicere.*

C'est ainsi que l'Hercule gaulois arrive enfin à terrasser et d'un seul coup cette hydre de l'hérésie plus redoutable que celle de Lerne, et ramène plus de quinze-cent-mille Huguenots à la foi de l'Église.

Ce fut en se prosternant aux pieds d'un si grand roi, que le jésuite termina son discours en déclarant que ce n'était pas aimer la vérité chrétienne, la religion catholique, le souverain Pontife, que de ne pas aimer Louis le Grand, *qui Ludovicum magnum non amat* [1].

Cependant « les boites que l'on déchargeait, dit Coronelli, avec une espèce d'harmonie, avaient marqué la fin du service religieux et chacun put admirer la magnificence des décorations de l'Église de la Trinité.

Ici nous laissons parler l'historien de la fête. « Il y avait dit-il, au sommet de l'Église un palmier d'une hauteur prodigieuse, planté et enraciné sur un amas de trophées entassés les uns sur les autres par tant de belles actions et de si glorieux triomphes de notre héros, que l'on y voyait assis, représenté sous la figure d'un Hercule français.

1. Inutile de dire que le père Semeri niait toute persécution, loin de là : *cadet non aliis armis hæresis debellata quam Regis charitate.* p. 14. Il est inutile d'insister.

A l'ombre de ce palmier, sur une grande base, estoit assise la Religion avec la tiare en teste et avec ces paroles, *sub umbra illius quem desiderabam sedi* ; et c'est justement de notre Héros, que l'on peut dire avec vérité, qu'il a esté longtemps souhaité, la glorieuse fécondité de la grande princesse, qui l'a mis au monde, n'ayant paru qu'après plusieurs années de son mariage, au bonheur non seulement de la France mais de toute la chrestienté et de la religion catholique, qui assurément luy est obligé de tant d'avantage qu'elle vient de remporter et des soins continuels, avec lesquels il luy en procure de nouveaux. Il estoit majestueusement assis sur un Throne, que luy formaient ses propres trophées, avec ces paroles : *Dispersiones Israelis congregabis*. Ps. 48, et sur son bouclier. *In conspectu tuo veniet vindex*, Sap. 12, en posture d'un héros qui repose après de si glorieux travaux et songe aux moyens d'en entreprendre de nouveaux ; appuyé à la massue semée de fleurs de lys d'or, triomphant déjà de l'hérésie, que l'on voyait à ses pieds, avec ses sept têtes coupées et ces paroles : *Quasi avulsæ arbori abstulit spem meam*.

« La religion avec sa main droite luy mettoit sur la teste une couronne de laurier et avec sa gauche une autre sur celle de la France, avec ces paroles : *Désiderium cordis ejus tribuisti ei*, et sur son bouclier, *gloria mea semper innovabitur*. Job. 29.

« Celle-ci qui estoit assise de l'autre côté soutenoit avec l'Hercule gaulois les clefs du souverain Pontife, signifiant par là ce que nous avons déjà dit, a savoir la puissante protection que les rois de France ont toujours donnée au Saint-Siège, avec ces paroles qui se doivent rapporter à la religion : *Longitudo dierum in dextera ejus et in sinistra illius divitiæ et gloria*. Prov. cap. 3.

« On voyait dans les deux niches des clochés latéraux, deux statues, l'une de La Foy et l'autre de la Piété, qui ont esté les principales conseillères du Roy pour une si sainte résolution ; sous la première il y avoit : *Opera ejus in fide*. Ps. 32, et sous la seconde : *Piè agentibus dedit sapientiam*. Eccl. 45. Dans la frise qui tenoit toute la largeur du portail, on voyait les belles actions de Sa Majesté par le moyen desquelles il est venu à bout d'une si grande entreprise.

« Dans un des costés du milieu on voyait une quantité de religieux missionnaires, qui, selon les saintes intentions de Sa Majesté, instruisaient, preschoient, et par une profusion de ses libéralités envers ceux que la crainte et la pauvreté auraient pu retenir dans l'erreur,

attiraient les peuples à la véritable Religion ; il y avait dessous : *doctrinam magis quam aurum eligite*[1] et dans l'autre, pour marque d'un entier anéantissement de l'hérésie, on voyait brusler les livres de la fausse doctrine, avec ces paroles : *In malignitate nostra consumpti sumus*. Sap. 5.

« D'un costé de la frise on ne voyait que démolitions des temples des huguenots avec les paroles : *Domus impiorum delebitur*. Prov. c. 14 et de l'autre on bâtissait de nouvelles églises, toutes aux despens de S. M., qui avec autant de charité les fesoit ériger pour le culte de la véritable religion, qu'il monstroit de zèle et de justice à faire abattre les temples qui auroient servy à la fausse ; il y avait dessous : *Tabernacula justorum germinabunt*..... Le reste du portail estoit tout remply de divers ornements de peintures, de dorures et d'une prodigieuse quantité de flambeaux, dont on avoit aussy semé toute la balustrade de l'église ; mais ce qu'il y avait de plus beau dans cette grande illumination, c'estoit un grand soleil au milieu de la balustrade, avec ces paroles : *Oculus sui cœco*, et par allusion à la conversion des hérétiques : *In lumine tuo videbimus lumen.*

« Sur l'invitation du cardinal d'Estrées l'assistance se rendit à la salle de la « propaganda del fide » où se trouvait préparé un repas qui frappa tous ses assistants par « sa grandeur et sa magnificence. » Un concert organisé par « l'incomparable Alexandre Melani » suivit le festin, et les assistants applaudirent une cantate qui était « toute à la gloire du Roy et de la France »

« Lorsque le soir vint, le Pincio s'embrasa de mille lumières ; rien n'avait été épargné pour en rendre l'aspect superbe, des arbres même avaient été plantés afin d'offrir au regard une parfaite symétrie dans cette magnifique décoration.

« A l'entrée de la *Via dei condotti*, se dressait un majestueux frontispice avec deux grands piliers qui soutenaient deux médailles l'une du pape, et l'autre du Roy. Sur le premier on lisait cette inscription :

1. Il faut avouer que l'inscription était plaisante « choisissez la doctrine de préférence aux richesses » alors que la caisse de Pelisson achetait les conversions pour un petit écu et cela avec l'assentiment du grand Roi.

INNOCENTIO XI
PONTIFICI MAXIMO
REI PRIVATÆ LARGITORI
PUBLICŒ CONSERVATORI,
CHRISTIANÆ PROPUGNATORI,
CATHOLICÆ
PROMOTORI VIGILANTISSIMO,
AD OBSEQUIUM FIDEI
REVOCATIS GALLIS POPULIS QUI PERIERANT
GRATULATIO.

Sur le second des piliers on avait placé l'inscription suivante :

LUDOVICO XIV
FRANCIÆ ET NAVARRÆ REGI
CHRISTIANISSIMO,
ECCLESIÆ FILIO PRIMOGENITO,
APOSTOLICÆ SEDIS DEFENSORI,
RELIGIONIS
CATHOLICÆ PROPAGATORI,
MAGNO, PIO, FŒLICI
DELETA
PER GALLIAS CALVINIANA HÆRESI,
EPINICIA.

« Les armes du Pontife et celles du Roi apparaissaient partout étroitement unies, scintillantes de mille lumières et produisant un si merveilleux effet qu'on auroit dit, s'écrie l'historien de la fête, que le ciel étoit descendu en terre pour contribuer par ses lumières à la réjouissance publique et à la gloire de notre grand monarque.

« La magnificence du cardinal éclata « dans l'abondance des rafraichissements offerts non seulement aux grands de la première qualité, mais aussi au peuple. Par les ordres du prélat, toutes les boutiques des environs offraient sorbets, vins, liqueurs à qui en demandait; aussi l'air retentissait-il des acclamations des citoyens reconnaissants, et n'entendait-on que ces cris de *viva il re, viva Francia, viva il cardinal d'Estrées!*

« La musique mêlait ses symphonies aux applaudissements qui célébraient la ruine de l'hérésie et Rome ne se souvenait pas

« d'avoir jamais veu de fête avec un applaudissement si universel. Après quoi, dit le père Coronelli, « chacun s'en retourna chez soy, charmé de ce qu'il avoit veu et ouy. »

L'histoire a de douloureux contrastes : un mois s'est à peine écoulé depuis ces fêtes de l'intolérance catholique qui rappellent celles célébrées, un siècle auparavant, à propos de la saint-Barthélemy. Le 17 juin 1686 un officier catholique écrit en Hollande : *Il y a icy* (à Marseille) *six cents forcats de la Religion* qui par *leur patience donnent de la compassion aux comites les plus impitoyables*[1].

Le 16 mai 1686 l'illustre M. de Marolles partait de Paris avec la chaine des galériens. Était-ce pour célébrer une si grande victoire que Rome s'illuminait et que Innocent XI s'unissait à Louis XIV pour remercier le ciel de cette victoire, objet d'éternelle honte pour la Royauté et la Papauté?

FRANK PUAUX.

P. S. La *Revue des Questions historiques* a publié (1er octobre 1878) un article de M. Ch. Gérin sur *Innocent XI et la révocation de l'édit de Nantes*, qui trahit malheureusement une tendance trop commune aux écrivains de l'école catholique, de justifier ce qui est injustifiable. Il faut en effet une singulière hardiesse pour prétendre qu'en 1671, un grand nombre de protestants français reprenaient « sans contrainte et avec bonheur les croyances de leurs aïeux » (379). Dans une Revue, dont les éditeurs croient pouvoir dire « que ses jugements deviennent des arrêts » il conviendrait de ne pas négliger des documents juridiques qui contredisent nettement des déclarations aussi téméraires? Que M. Gérin veuille bien prendre connaissance » du règlement en 49 articles touchant ceux qui font profession de la R. P. R. en date du 1er février 1669, et il verra la valeur qu'il convient de donner à son affirmation « sans contrainte et avec bonheur »; qu'il relise car il doit le connaître, le beau discours de Du Bosc à Louis XIV qui est de cette année 1671, et il se persuadera du bonheur qu'éprouvaient les réformés à reprendre les croyances de leurs aïeux.

L'article de M. Gérin dénote une connaissance très imparfaite des affaires protestantes au XVIIe siècle ; il suffit simplement de dire que l'historien catholique trouve dans la révocation de l'édit de Nantes, la représaille des violences des réformés, qui, les armes à la main, avaient arraché ce célèbre traité à Henri IV, pour montrer jusqu'où va, ce que l'on serait

1. Jurieu, lettres pastorales, 1, 5.

tenté d'appeler une heureuse ignorance, si on veut songer à ceux qu'elle doit servir. Quand on saura qu'à ses yeux, les fautes qui suivirent celles de la révocation, furent « les fautes dues au pouvoir séculier » on lui demandera de se souvenir de celles qui précédèrent la révocation, en méditant avec l'attention qu'ils méritent, *Les Actes, titres et mémoires du clergé de France*, où il pourra voir la parfaite conformité des remontrances du clergé avec les trois cents édits et déclarations qui empêchèrent les réformés de se réunir avec bonheur à la religion du roi. Il n'est pas permis à un écrivain de traiter ainsi l'histoire et de croire qu'elle se prête à ces déshonorants services. La complicité du clergé dans la préparation, comme dans l'accomplissement de la révocation, est un de ces faits si fortement prouvé que vouloir en dénier la vérité, c'est se condamner à de sévères démentis. Il n'est pas moins curieux de voir M. Gérin, triompher à l'occasion de l'édit de tolérance de 1787, en oubliant que ce sont les cruautés sans nom du clergé qui l'ont rendu nécessaire, et que s'il a été enregistré, la gloire n'en revient point assurément au clergé de France, qui opposa une résistance désespérée à sa proclamation. Sans doute que M. Gérin veut faire profiter encore la cause qu'il défend d'un oubli involontaire, car s'il avoit lu le factum de l'abbé Bonnaud, si connu sous le nom de *Mémoire de Madame de Noailles*, il n'eut point hasardé le singulier jugement que nous avons signalé.

Avec M. Gérin nous voulons croire que le pape Innocent XI n'a pas pris une part directe à la révocation; mais quant à lui en faire un mérite éclatant, c'est une opinion que nous ne saurions partager. Que le pape ait approuvé la révocation, c'est ce qui ne paraît point douteux, car s'il eut condamné la persécution, il n'eut pas permis sans doute, que son nom fut associé d'une manière aussi éclatante à celui de Louis XIV, lors des fêtes que donna le cardinal d'Estrées, à la Trinité du Mont. — Il y a là une complicité hautement avouée dont M. Gérin tente vainement d'atténuer la portée, n'ayant noté que rapidement le souvenir de ces odieuses fêtes, qui ne sera jamais à l'honneur du pontificat d'Innocent XI.

Les preuves abondent dans les textes intéressants cités par M. Gérin, de la haine du pape pour l'hérésie, et si le pontife se plaint, c'est qu'on ne lui donne pas « sa juste part dans son extirpation » p. 418.

Chose étrange, d'après M. Gérin, Innocent XI n'aurait rien connu des violences exercées contre les huguenots et ne pouvait du reste rien savoir (voir cette curieuse page 421). Il est vrai de dire que son entourage était mieux informé, car un des cardinaux ayant dit au pape que Louis XIV avait agi par force, celui-ci répondit « que cela n'était pas vrai, que Sa Majesté avait purgé son royaume des hérétiques par douceur, par argent et en y employant de grosses sommes; *mais que quand même elle aurait été*

obligée d'y employer la force, elle aurait fort bien fait de s'en servir » (p. 423).

Qu'est-il besoin d'insister tant sur la magnanimité d'Innocent XI, alors qu'il se déclare si ouvertement partisan de la violence? Sans les hostilités entre la cour de Rome et celle de France, il eut été assurément fidèle à toute la tradition intolérante de son église.

Il semble que M. Gérin en ait voulu donner des preuves multipliées, alors qu'il a cité tant de paroles d'Innocent XI qui voit dans la révocation *le comble des louanges immortelles* pour le nom de Louis XIV.

Au lendemain de la fête du cardinal d'Estrées, la reine Christine écrivait : « Je prie Dieu, de tout mon cœur, que ce faux triomphe de l'église ne lui coûte un jour de véritables larmes. Cependant pour la gloire de Rome, il faut savoir que tout ce qu'il y a ici de gens d'esprit et de mérite qui sont animés d'un vrai zèle, ne sont, non plus que moi, les dupes de la France à ce sujet. Ils regardent comme moi avec pitié tout ce qui se passe dans le monde où l'on donne aux spectateurs tant de sujet de pleurer et de rire », 18 mai 1686.

Jurien qui cite cette lettre et qui connaissait l'esprit de Rome, ajoute parlant des fêtes du Pincio « D'où vient donc qu'en public cette cour parait approuver ce qu'elle condamne en secret? Ce n'est point pour flatter le roi, car on n'a aucuns égards pour lui en ce pays là et tout le monde sait le chagrin que la cour de Rome a contre lui. Mais c'est que Rome n'ose se déclarer contre les principes de sa religion. Si le pape allait condamner les voyes de violence contre les prétendus hérétiques il révolterait toute son église contre lui[1].

Pour être de l'année 1686, ce jugement n'a rien perdu de sa valeur et il résume toute la question. F. P.

CHRONIQUE

FÊTE DE LA RÉFORMATION A L'ÉTOILE

La fête de la Réformation a été célébrée, le dimanche 7 novembre, dans les divers temples réformés de Paris. M. le pasteur Bersier avait consacré un service spécial à ce pieux anniversaire, le jour de la Toussaint, dans le temple de l'Étoile.

1. *Lett. past.* 1re année p. 10.

Le sujet de conférence choisi par l'éloquent orateur était *l'Église réformée de Paris au* XVIIe *siècle.* Si Port-Royal a trouvé son historien, qui lui a ravi ses secrets, sans partager sa foi, l'Église de Charenton n'aurait-elle pas le sien? Le XVIe siècle a ses héros, ses martyrs, et la génération de Calvin, de Coligny, de Mornay, brille d'un incomparable éclat. L'âge qui suit n'est pas moins grand pour qui l'étudie de près. M. Bersier n'a pas de peine à le montrer dans un rapide exposé. Prenant pour point de départ l'Édit de Nantes, qui ne fut qu'une charte de tolérance précaire, bientôt éludée, à l'instigation du clergé, par la persécution sourde ou violente, qui trouva son apogée dans les dragonnades, antérieures elles-mêmes à la révocation, M. Bersier a transporté ses auditeurs dans les asiles successifs de l'Église réformée de Paris, le Louvre, Grigny, Ablon, Charenton, en citant quelques extraits des *Ephémérides* de Casaubon, ce savant illustre, qui fut un fervent chrétien. Pendant que le Protestantisme politique soutient avec Rohan sa dernière lutte contre Richelieu, et succombe glorieusement à la Rochelle, l'Église de Paris se prépare aux grandes controverses du siècle. Son histoire se personnifie dans cinq grands pasteurs, Dumoulin, Drelincourt, Lefaucheur, Daillé, Claude, le vigoureux antagoniste de Bossuet, qui nous parlent encore par leurs excellents écrits. La persécution a pu étouffer ces voix éloquentes, disperser dans l'exil cent mille familles, l'élite de la France. Quand son but semblait atteint, quand toute trace de dissidence religieuse avait disparu, si ce n'est au Désert, dernier refuge des âmes croyantes, la Révolution est venue, comme le justicier de Dieu, balayer une société qui ne croyait plus aux choses éternelles, et le châtiment de l'ancien régime a précédé sa chute.

Deux leçons ressortent de ces grands évènements : une leçon de foi pour les fils des proscrits, uue leçon de tolérance à l'égard des éternels adversaires de la liberté. Remercions M. Bersier d'avoir rappelé si à propos de tels exemples. Nous sommes particulièrement touché de l'hommage qu'il a rendu aux travaux de la Société de l'histoire du Protestantisme français à laquelle était consacrée la collecte du jour. J. B.

LA MAISON DE ROLAND

Le *Bulletin* publiera dans le N° de décembre une 3e liste de souscription pour la libération de la maison de Roland ; mais nous avons à cœur de remercier le consistoire de Lyon qui a voté 200 francs pour cet objet, et dont l'exemple semble devoir être suivi à Nîmes et ailleurs.

Le 13 octobre dernier a été un beau jour pour l'humble demeure de notre héros camisard. Elle a reçu la visite des membres de l'union pastorale des Cévennes réunis à Mialet dans le cadre des plus glorieux souvenirs. Une collecte faite à la suite d'un banquet fraternel a été offerte au secrétaire de la Société présent à cette réunion. Quelques jours après, un des dignitaires de l'Église anglicane, dont le nom est bien connu sur le continent, le doyen Stanley de Westminster, visitait à son tour le Mas-Soubeyran, assistait au service religieux dans le temple de Mialet, et emportait d'ineffables impressions de ce pélérinage cévenol. Enfin un de nos amis. M. Raoul de Cazenove, prenait sur les lieux deux dessins pour une notice historique qui sera déposée dans la maison de Roland à l'usage de ses nombreux visiteurs.

La correspondance des derniers mois nous réserve plus d'un intéressant détail; nous n'anticiperons que sur un point. La jeunesse a le privilège des nobles inspirations. Mlle Julie Mazade, de Crest, a pris l'initiative d'une souscription qui nous a valu 118 fr. 50. Mlle Barral, son amie, a complété cette somme par une collecte dans un banquet de famille à St-Hippolyte du Fort. On a lu dans le *Bulletin* (p. 430) la belle lettre de M. le pasteur Lucien Benoit. Ces touchantes manifestations ne prouvent-elles pas que le culte des souvenirs, qui touche de si près aux plus saintes croyances, n'est pas près de s'éteindre en terre huguenote, dans notre vieille France? J. B.

NÉCROLOGIE

M. PAUL GIDE

Le protestantisme parisien vient de faire une perte très sensible dans M. Paul Gide, professeur de droit romain, décédé, le 28 octobre dernier, à peine âgé de 48 ans. Né à Uzès, patrie d'Abauzit, et agrégé à la Faculté de droit après un brillant concours, M. Paul Gide nous rappelait ces jurisconsultes réformés, l'honneur de nos écoles au XVIe siècle. Son livre sur le Sénatus-Consulte Velleien est un chef d'œuvre d'élégante exposition. Que n'eut-il pas fait, s'il eût vécu : *si fata tulissent!* Il laisse un vide à la Faculté de droit de Paris dont il était un des professeurs les plus goûtés, à l'Institut qui le comptait d'avance comme un des siens. A ceux qui l'ont connu, aimé, sa mort est un de ces deuils que peuvent seules adoucir de plus hautes consolations. J. B.

N. B. On nous signale une omission sur la liste des collectes de la fête de la Réformation en 1879 (*Bull.* p. 455). L'église de Nîmes doit y être inscrite pour la somme de 200 francs, ce qui porte le total des collectes de l'année à 3,186 fr. 50.

Même numéro du *Bulletin*, p. 480, avant dernière ligne, lisez : histoire *vraie*.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re	année,	1852	20 fr. le volume.
2e	—	1853	
3e	—	1854	
4e	—	1855	
5e	—	1856	
6e	—	1857	
7e	—	1858	
8e	—	1859	
9e	—	1860	30 fr. le volume.
10e	—	1861	
11e	année,	1862	20 fr. le volume.
12e	—	1863	
13e	—	1864	
14e	—	1865	
15e	—	1866	
16e	—	1867	
17e	—	1868	
18e	—	1869	
19e-20e	—	1870-71	
21e	—	1872	
22e	—	1873	
23e	—	1874	
24e	—	1875	
25e	—	1876	
26e	—	1877	
27e	—	1878	10 fr. le volume.
28e	—	1879	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

Une livraison de la 7e année : 3 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1878) : 280 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 pour la Belgique;
1 fr. 50 pour l'Algérie;
1 fr. 75 pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1880